

NOTICE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT

de 757 690 actions représentant 9,5% du capital
au prix de 770 Dh coupons détachés par action
faite aux actionnaires de la société



en vue de la réduction de son capital

PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PREVUE LE 09 AVRIL 2002

VISA DU CDVM

L'original de la présente Notice d'Information a été visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le 04/02/02 sous la référence N°07/02.

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Présentée par

CFG Group

BANQUE NATIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Rapport des Commissaires Aux Comptes	4
Personnes assumant la responsabilité de la Notice d'Information	6
I. Présentation de CIMENTS DU MAROC, INDUSAHA et BETOMAR.....	7
1. CIMENTS DU MAROC	8
2. INDUSAHA.....	12
3. BETOMAR	15
II. Présentation de l'opération	18
1. Cadre juridique	19
2. Objectifs de l'opération de rachat d'actions en vue de les annuler	23
3. Eléments d'appréciation du prix de l'Offre Publique de Rachat.....	25
4. Financement du programme	28
5. Modalités de l'Offre Publique de Rachat	28
III. Incidence de la distribution de dividendes et du programme de rachat d'actions sur la situation financière de CIMENTS DU MAROC.....	32
1. Impact sur les indicateurs par action.....	33
2. Impact sur la rentabilité des fonds propres	33
3. Impact sur la liquidité du titre	34
4. Impact sur le bilan.....	34
IV. Intentions des principaux actionnaires	36
1. CIMENTS FRANÇAIS ET PROCIMAR	37
2. BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET FIPAR	37
3. CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE.....	37
4. FONDS D'ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT	37
V. Répartition du capital.....	38
1. Répartition du capital de CIMENTS DU MAROC avant annulation des titres rachetés.....	39
2. Répartition du capital de CIMENTS DU MAROC après annulation des titres rachetés.....	39
VI. Faits marquants 2001 et perspectives	40
1. Faits marquants 2001	41
2. Perspectives	41
VII. Annexes.....	42

PREAMBULE

La présente Notice d'Information vise à informer les actionnaires de CIMENTS DU MAROC des modalités de l'Offre Publique de Rachat à laquelle pourrait procéder la société en vue de la réduction de son capital.

En effet le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC dans sa séance du 08 février 2002 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le 09 avril 2002 et convoquée le 7 mars 2002, le projet de réduction du capital de la société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 9,5% du capital (757.690 actions). Le texte des résolutions proposées est résumé ci-après :

■ Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes décide :

1. Que le capital social sera réduit d'un montant maximum de 75.769.000 dirhams, au moyen de l'annulation de 757.690 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune ;
2. Qu'à cet effet, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir, au prix unitaire de 770 dirhams coupons détachés, et dans le respect des conditions et modalités prévues par la loi, un nombre maximum de 757.690 actions de la société ;
3. Que les actions rachetées seront, conformément à la loi, annulées 30 jours après l'expiration de la période pendant laquelle l'offre d'achat aura été maintenue et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2002 ;
4. Que la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le ou les postes de réserves au choix du Conseil d'Administration.

Il est précisé que cette opération de réduction ne pourra commencer que lorsque le délai de 30 jours prévu pour l'opposition des créanciers devant le président du tribunal sera écoulé, et, en cas d'opposition, avant qu'il n'ait été statué en référé.

■ Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de réaliser, le 31 décembre 2002 au plus tard, la réduction de capital décidée aux termes de la résolution précédente, et de procéder à la modification corrélative des statuts.

■ Troisième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des résolutions ci-dessus énoncées par le Conseil d'Administration, l'Offre Publique de Rachat sera mise en œuvre selon les modalités décrites dans le présent document dont le but, par ailleurs, est d'informer les actionnaires pour que ceux-ci se déterminent.

La Notice d'Information est tenue à la disposition du public au siège de la société CIMENTS DU MAROC, au siège des conseillers et coordinateurs, CFG Group et BNDE, à la Bourse des Valeurs de Casablanca, et dans les établissements chargés de recueillir les ordres de vente.

Aux Actionnaires de la
Société CIMENTS DU MAROC

Angle Boulevard Abdelmoumen et Avenue des Pléiades

Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL EFFECTUEE DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'OFFRE
PUBLIQUE DE RACHAT PAR CIMENTS DU MAROC DE SES PROPRES ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2002

En notre qualité de Commissaires Aux Comptes de la société CIMENTS DU MAROC et en exécution de la mission prévue à l'article 211, 2e alinéa, de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes en cas de réduction du capital par annulation des actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

1. Cadre de l'opération

Cette opération de réduction de capital, proposée par le Conseil d'Administration du 8 février 2002, s'inscrit dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat par votre société, dans la limite de 9,5 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article 208 et suivants de la loi n° 17-95. Cette autorisation d'achat est proposée à l'approbation de votre Assemblée Générale pour que la réduction de capital se réalise au plus tard le 31 décembre 2002.

2. Motifs de l'opération

Les motifs et causes de l'opération de rachat proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires se justifient notamment par :

- une trésorerie excédentaire de près de 600 millions Dh,
- un niveau d'endettement quasi-nul,
- des capitaux permanents largement composés de fonds propres,
- l'importante capacité de production de la société rendant inutile de nouveaux investissements de capacité dans l'immédiat.

Dans le cas où l'offre d'achat est suivie dans son intégralité et après l'opération de réduction de capital, sur la base des comptes au 31 décembre 2001 :

- les ratios bénéfice et dividende par action de l'exercice 2001 progressent de 10,5%,
- le ratio fonds propres par action (capitaux propres et assimilés) diminue de 38% du fait que la valeur de l'action rachetée est nettement supérieure à la valeur mathématique au 31 décembre 2001.

3. Conditions de l'opération

L'opération de réduction de capital envisagée concerne un montant maximum de 757.690 actions de nominal de 100 Dh, soit un montant total de 75.769.000 Dh. L'Offre Publique de Rachat est faite à tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Conformément à l'article 214 de la loi n° 17-95, au cas où le nombre d'actions proposé à la vente est supérieur au nombre d'actions que la société offre d'acheter, il sera procédé à une réduction proportionnelle. Votre conseil vous demande de l'autoriser à acquérir au prix unitaire de 770 Dh, coupons détachés, ces 757.690 actions, ainsi qu'à imputer sur les postes de réserves de son choix la différence entre le prix d'achat des actions à annuler et leur valeur nominale, soit un montant maximum de 507.652.300 Dh dans le cas où l'offre est suivie dans son intégralité.

Le prix retenu de 770 Dh l'action, coupons détachés, résulte d'une étude effectuée par CFG Group et la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) basée sur les méthodes du Discounted Cash Flow (DCF), des multiples de l'excédent brut d'exploitation (EBE), des transactions comparables et du cours de

bourse, que nous avons revues. Les différentes méthodes retenues aboutissent à une valeur comprise entre 733 Dh (méthode du cours de bourse) et 840 Dh (méthode de la DCF) coupons attachés. La valeur proposée de 823 Dh coupons attachés, soit 770 Dh coupons détachés, est inférieure de 2,1 % à la fourchette haute et s'explique par les décotes habituellement pratiquées pour la cession de participations minoritaires.

4. Diligences mises en œuvre

Nous avons analysé le projet de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous nous sommes assurés notamment :

- que la détermination du prix proposé découle de méthodes généralement admises en la matière ;
- que la réduction envisagée ne ramène pas le montant du capital ou la valeur nominale des actions à des chiffres inférieurs au minimum légal ou réglementaire ;
- que l'égalité des actionnaires est respectée.

5. Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée qui ne porte pas atteinte à l'égalité des actionnaires, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions. Nous vous informons enfin qu'à la date de la rédaction du présent rapport, le CDVM ne s'est pas encore prononcé sur le contenu de la Notice d'Information relative à l'Offre Publique de Rachat.

Le 8 mars 2002

Les Commissaires Aux Comptes :

Ernst & Young

M. Joseph Barzilai

44, rue Mohamed Smiha. Casablanca

Tél : 022 54 58 00

KPMG

M. Fessal Kohen

6, rue Todgha Agdal. Rabat

Tél : 037 77 47 56 / 037 77 47 70

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION

Le Conseil d'Administration
Représenté par

M. Mohamed Chaïbi

Le Conseil d'Administration, représenté par M. Mohamed Chaïbi, Président du Conseil d'Administration, atteste que, à sa connaissance, les données de la présente Notice d'Information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur l'Offre Publique de Rachat plafonnée à 9,5% du capital de CIMENTS DU MAROC, soit 757.690 actions en vue de leur annulation par voie de réduction du capital. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Les Commissaires Aux Comptes :

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CIMENTS DU MAROC

Ernst & Young

M. Joseph Barzilai

44, rue Mohamed Smiha.
Casablanca

Tél : 022 54 58 00

KPMG

M. Fessal Kohen

6, rue Todgha Agdal.
Rabat

Tél : 037 77 47 56 / 037 77 47 70

« Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 1999, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Nous avons procédé à l'audit des états de synthèse de la société CIMENTS DU MAROC au 31 décembre 2001, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC).

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société CIMENTS DU MAROC au 31 décembre 2001 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc. »

Les Conseillers :

CFG Finance

M. Ramses Arroub

26 rue Ibnou Khalikane
20 000 Casablanca
Tél : 022 95 98 40

BNDE

M. Mohamed Amraoui

12, Place des Alaouites.
BP. 407. Rabat

Tél : 037 70 88 44 / 037 70 60 40

La présente Notice d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

I. PRESENTATION DE CIMENTS DU MAROC, INDUSAHA ET BETOMAR

CIMENTS DU MAROC a pour actionnaire de référence le groupe cimentier ITALCEMENTI présent dans 15 pays, un des premiers groupes mondiaux dans la production et la distribution du ciment. CIMENTS DU MAROC contrôle deux filiales significatives¹ INDUSAHA, et BETOMAR.

1. CIMENTS DU MAROC

Renseignements généraux

■ Fiche signalétique

Dénomination Sociale	CIMENTS DU MAROC
Siège Social	Angle Boulevard Abdelmoumen et Avenue des Pléiades - Casablanca
Téléphone	022 86 00 73 à 76
Télécopie	022 86 00 77
E.mail	info@cimar.co.ma
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de Constitution	1951
Durée de Vie	99 ans
N° de registre de commerce	70617 Casablanca
Exercice Social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital Social	797.569.200 Dh, divisé en 7.975.692 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune

■ Objet social

La société a pour objet :

- La fondation, l'acquisition, l'exploitation d'usines à ciment, à chaux ou autres liants hydrauliques et matériaux de construction au Maroc ou en tout autre pays, et généralement, tout ce qui a rapport à la fabrication, au commerce, à l'industrie, aux applications de tous les liants hydrauliques et tous les matériaux de construction ainsi que tous produits entrant dans cette fabrication ou de tous produits pouvant en dériver ;
- Toutes études, recherches, expériences, essais intéressant ces applications, techniques et industries ;
- La recherche de tous brevets d'invention, la concession de la jouissance desdits brevets ; le dépôt de toutes marques commerciales et la concession en jouissance ou autrement desdites marques ;
- La prise d'intérêts dans toutes entreprises commerciales, industrielles, similaires ou connexes, soit par souscription ou achat de titres ou droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apport, soit encore par association ou alliance, prise de commandite et octroi d'avances et de crédits ;
- Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

¹ CIMENTS DU MAROC contrôle par ailleurs la SOCIETE DES CIMENTS DE LAAYOUNE. Cette dernière par son caractère non significatif et par sa faible participation au résultat du groupe n'est pas couverte par la présente Notice d'Information.

■ Evolution du capital social depuis 1990

Date	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en Dh)	Montant de l'augmentation de capital (en Dh)	Capital après augmentation (en Dh)
Juin 1990	89.700.000	Incorporation de réserves	448.500	100	44.850.000	134.550.000
Novembre 1992	134.550.000	Apport fusion CIMASFI	904.400	100	90.440.000	224.990.000
Novembre 1992	224.990.000	Incorporation de réserves	899.960	100	89.996.000	314.986.000
Décembre 1992	314.986.000	Apport en numéraire	269.988	100	26.998.800	341.984.800
Mai 1994	341.984.800	Incorporation de réserves	1.282.443	100	128.244.300	470.229.100
Juin 1994	470.229.100	Apport en numéraire	427.481	100	42.748.100	512.977.200
Octobre 1999	512.977.200	Apport fusion ASMAR	2.845.920	100	284.592.000	797.569.200

■ Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2001

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élève à 797 569 200 Dh divisé en 7 975 692 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.

Identité des actionnaires	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
CIMENTS FRANCAIS (Groupe ITALCEMENTI)	4.218.384	52,89%	4.218.384	52,89%
BNDE	752.399	9,43%	752.399	9,43%
CIMR	586.674	7,36%	586.674	7,36%
FONDS D'ABOU DAHBI	388.075	4,87%	388.075	4,87%
CDG	313.858	3,94%	313.858	3,94%
FIPAR HOLDING	313.455	3,93%	313.455	3,93%
PROCIMAR	253.873	3,18%	253.873	3,18%
SOMED	145.500	1,82%	145.500	1,82%
INVESTIMA	23.690	0,30%	23.690	0,30%
AL WATANYA	21.359	0,27%	21.359	0,27%
AUTRES	958.425	12,02%	958.425	12,02%
TOTAL	7.975.692	100,00%	7.975.692	100,00%

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Organisation et contrôle de la société

■ Conseil d'Administration

Président Directeur Général	M. Mohamed Chaïbi
Vice-Président Directeur Général	M. Jean Paul Meric
Vice-Président	M. Khalid El Kadiri
Administrateurs	M. Abdellah Belkeziz
	M. Michel Lefebvre
	M. Yves-René Nanot
	M. Giampiero Pesenti
	Ciments Français représentée par M. Yves-René Nanot
	Fonds D'Abou Dahbi représenté par M. Aboubakr Rahmani
	Banque Nationale pour le Développement Economique représentée par M. Mohamed Aissaoui
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites représentée par M Abdeljalil Chraïbi	
Sodecim représentée par M Rodolfo Danielli	

■ Comité de direction

Président Directeur Général	M. Mohamed Chaïbi
Directeur Général Adjoint	M. Driss Cherrak
Directeur Opérationnel Matériaux	M. Omar Abarro
Directeur Administratif et Financier	M. Mohammed Lotfi Benslimane
Directeur Industriel et Technique	M. Abdallah Harma
Directeur des Ressources Humaines	M. Mohamed Hsina
Directeur du Plan et Contrôle	M. Jean-Pascal Spigolis

■ Commissaires Aux Comptes

Cabinet	Représentant	Coordonnées
Ernst & Young	Joseph Barzilai, Associé	44, rue Mohamed Smiha. Casablanca 20100 Tél : 022 54 58 00 Fax : 022 54 58 58
KPMG	Fessal Kohen, Associé	6, rue Todgha Agdal. Rabat Tél : 037 77 47 56 / 77 47 70 Fax : 037 77 47 66

Historique

- 1951** Création de la société des CEMENTS D'AGADIR (SCA), filiale à 100% de la Société des CEMENTS FRANÇAIS. La cimenterie dispose d'une capacité de 60.000 tonnes par an.
- 1958** La capacité de l'usine passe à 100.000 tonnes/an.
- 1960** Un tremblement de terre détruit Agadir.
- 1969** SCA devient une société cotée à la Bourse des Valeurs de Casablanca.
- 1973** Ouverture du capital aux actionnaires marocains ; la part de CEMENTS FRANÇAIS passe à 37%.
- 1976** La cimenterie augmente sa capacité à 450.000 tonnes par an.
- 1982** Ouverture d'un centre de distribution à Laâyoune.
- 1989** Création de deux filiales dans les matériaux de construction : BETOMAR pour le béton prêt-à-l'emploi (BPE) et SAGRAM pour les granulats.
- 1990** CEMENTS FRANÇAIS redevient l'actionnaire majoritaire.
Avec la SNI et la BNDE, CEMENTS FRANÇAIS lance la construction d'une nouvelle cimenterie à Safi (600.000 tonnes). La société CIMASFI est constituée.
- 1991** La capacité de la cimenterie d'Agadir passe à 1,1 millions de tonnes par an. Lancement du programme d'intégration de l'usine d'Agadir dans son environnement.
- 1992** ITALCEMENTI prend le contrôle de CEMENTS FRANÇAIS.
CIMASFI et la société des CEMENTS D'AGADIR fusionnent sous le nom de CEMENTS DU MAROC.
- 1997** CEMENTS DU MAROC adopte une nouvelle identité visuelle, à l'instar des autres filiales d'ITALCEMENTI Group.
- 1998** En certifiant ISO 9002 sa cimenterie de Safi, CEMENTS DU MAROC devient le premier cimentier marocain à obtenir cette certification qualité.
- 1999** Le 26 avril, CEMENTS FRANÇAIS rachète à la SNI 38% du capital de la société ASMAR (Marrakech), portant ainsi sa participation à 59,6%. La capacité de production de ciment du nouvel ensemble est désormais de trois millions de tonnes ce qui en fait le 2^{ème} acteur cimentier au Maroc.
Le 29 octobre, ASMAR est fusionnée dans CEMENTS DU MAROC.
- 2001** Certification ISO 9002 de l'usine d'Agadir.
Démarrage du centre de Broyage de Laâyoune.
Certification ISO 14001 de l'usine d'Agadir

Activité

CIMENTS DU MAROC est le second cimentier sur le marché marocain avec une part de marché de 28%². Les trois cimenteries de CIMENTS DU MAROC (Agadir, Marrakech et Safi) sont installées à proximité de carrières et bénéficient d'une capacité totale de production de trois millions de tonnes, actuellement utilisée à hauteur de 73%. Le métier consiste à prélever les matières premières (calcaire et argile) dans les carrières, à les concasser, les broyer finement et les cuire à une température élevée afin d'obtenir le clinker. Le ciment est obtenu en broyant finement le clinker avec différents ajouts. Trois types de ciments sont produits : le CPJ 35, le CPJ 45 et le CPJ 55. Chaque produit se caractérise par la part de clinker et le type d'ajouts.

■ Commentaires sur l'activité de l'année 2001

Le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC, réuni le 08 février 2002 sous la présidence de M. Mohamed Chaïbi, a arrêté les comptes de l'exercice 2001. Les principaux postes du compte de résultat se présentent comme suit :

En millions Dh	2001	% CA	2000	% CA	% VAR
Chiffre d'affaires hors produits accessoires	1640	99,6%	1503	99,7%	9,1%
Produits accessoires	7	0,4%	5	0,3%	40,0%
Chiffre d'affaires total	1647	100,0%	1508	100,0%	9,2%
EBE	786	47,7%	676	44,8%	16,3%
Résultat d'exploitation	561	34,0%	449	29,8%	24,9%
Résultat net	367	22,3%	293	19,4%	25,3%
CAF	592	35,9%	511	33,9%	15,9%

Le **chiffre d'affaires** total a atteint 1.647 millions Dh en 2001, en progression de 9,2% par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par la progression du prix moyen de vente (+0,9%) et des volumes écoulés sur le marché domestique qui ont augmenté de 8,3% contre 7,7% au niveau national.

Les efforts de maîtrise des coûts conjugués à la hausse du chiffre d'affaires ont abouti à une amélioration de l'**excédent brut d'exploitation** qui a connu en 2001 une progression de 16,3% par rapport à l'exercice précédent. Le ratio EBE/CA est passé de 44,8% en 2000 à 47,7% en 2001.

La maîtrise des charges fixes conjuguée à la hausse du chiffre d'affaires a abouti à une progression du **résultat d'exploitation** de 24,9% en 2001 à 561 millions Dh contre 449 millions Dh en 2000. De ce fait, la marge opérationnelle (Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires) est passée de 29,8% en 2000 à 34,0% en 2001.

Par ailleurs, le résultat financier progresse de 5 millions Dh en 2000 à 21 millions Dh en 2001 ; CIMENTS DU MAROC ayant pratiquement remboursé les dettes financières à fin 2000 et place la trésorerie excédentaire.

Après une dotation aux provisions pour construction de logements de 12 millions Dh et une reprise de provisions pour investissements industriels de 16 millions Dh, le **résultat net** de l'exercice 2001 s'établit à 367 millions Dh contre 293 millions Dh un an auparavant, soit une hausse de 25,3%. La marge nette (Résultat net / Chiffre d'affaires) progresse de 19,4% en 2000 à 22,3% en 2001.

Enfin, la **capacité d'autofinancement** s'est appréciée de 15,9%, soit 592 millions Dh en 2001 par rapport à 511 millions Dh en 2000, grâce à l'amélioration des indicateurs d'activité.

L'amélioration des ratios « excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires », « résultat d'exploitation / chiffre d'affaires » et « résultat net / chiffre d'affaires » résulte :

- d'un programme de maîtrise des coûts ;
- des synergies découlant de la fusion- absorption d'ASMAR intervenue en 1999 ;
- et de la mise à niveau des outils industriels.

² Source : Association Professionnelle des Cimentiers

2. INDUSAHA

Renseignements généraux

■ Fiche signalétique

Dénomination Sociale	Industrie Sakia El Hamra ‘‘ INDUSAHA ’’
Siège Social	Immeuble Chiâa Route de Mekka, Lâayoune
Téléphone	048 89 47 55
Télécopie	048 89 47 55
E.mail	info@cimar.co.ma
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de Constitution	21 Mars 1997
Durée de Vie	99 ans
N° de registre de commerce	1501 de Lâayoune
Exercice Social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital Social	50.000.000 Dh, composé de 500.000 actions d’une valeur nominale de 100 Dh chacune

■ Objet social

La société a pour objet directement ou indirectement soit par elle-même, soit en participation, soit pour un tiers, la fabrication, production, commercialisation, importation et exportation de ciments et produits cimentiers, produits dérivés ou tout autre procédé ou produit en liaison avec cette activité, et généralement la création, l’acquisition, la location, la gérance ou l’exploitation de tous fonds, établissements, usines ou ateliers, et de tous procédés ou brevets concernant ces activités, ainsi que toutes opérations, de quelque nature qu’elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l’objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou susceptibles d’en faciliter son extension ou son développement.

■ Evolution du capital social depuis 1997

Au 31 décembre 2001, le capital social s’élève à 50.000.000 Dh divisé en 500.000 actions d’une valeur nominale de 100 Dh chacune.

Date	Capital Initial (en Dh)	Nature de l’opération	Nombres d’actions créées	Nominal (en Dh)	Montant de l’augmentation de capital	Capital Final (en Dh)
1997	-	Création de la société	3.000	100	300.000	300.000
2001	300.000	Apport en numéraire	497.000	100	49.700.000	50.000.000

■ Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2001

Identité des actionnaires	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
CIMENTS DU MAROC	499.996	99,99%	499.996	99,99%
M. Mohamed Chaïbi	1	NS ³	1	NS
CIMENTS FRANÇAIS PARTICIPATIONS	1	NS	1	NS
PROCIMAR	1	NS	1	NS
TERCIM	1	NS	1	NS
Total	500.000	100%	500.000	100%

Organisation et contrôle de la société

■ Conseil d'Administration

Noms	Fonctions
CIMENTS DU MAROC représentée par M. Mohamed Chaïbi	Administrateur
M. Mohamed Chaïbi	Président Directeur Général
CIMENTS FRANÇAIS PARTICIPATIONS représentée par M. Driss Cherrak	Administrateur
PROCIMAR représentée par M. Mohammed Benslimane	Administrateur

■ Présidence

Président Directeur Général

M. Mohamed Chaïbi

■ Commissaire Aux Comptes

Cabinet	Représentant	Coordonnées
KPMG	Fessal Kohen, Associé	6, rue Todgha Agdal. Rabat Tél : 037 77 47 56 / 77 47 70 Fax : 037 77 47 66

Historique

CIMENTS DU MAROC a acquis INDUSAHA en 1999. Pendant les années 2000 et 2001 les travaux pour la construction du centre d'ensachage et de broyage ciment ont été réalisés. La production de ciment a démarré durant le premier semestre 2001.

Activité

Dans ce qui suit, seule l'analyse de l'activité de INDUSAHA pour l'exercice 2001 est présentée (2000 étant une année sans activité).

INDUSAHA est l'unique opérateur produisant et commercialisant du ciment dans les provinces sahariennes. Le métier consiste à réceptionner du clinker en provenance des usines de CIMENTS DU MAROC, de le broyer finement avec divers ajouts. INDUSAHA dispose d'une capacité de broyage ciment de 250.000 tonnes.

³ NS : Non Significatif

■ Commentaires sur l'activité de l'année 2001

Le Conseil d'Administration d'INDUSAHA ne s'est pas encore réuni pour arrêter les comptes du premier exercice de production de la société (2001). Toutefois, les résultats estimés par l'entreprise sont les suivants :

En millions Dh	2001e	% CA
Chiffre d'affaires	67	100,0%
EBE	20	29,8%
Résultat d'exploitation	14	20,9%
Résultat net	12	17,9%
CAF	18	26,9%

Le **chiffre d'affaires** a atteint 67 millions Dh en 2001, soit une contribution de 3,5% à l'activité ciment du groupe CEMENTS DU MAROC.

L'**excédent brut d'exploitation** s'établit à 29,8% du chiffre d'affaires pour l'année 2001, soit 20 millions Dh.

Le **résultat d'exploitation** de 14 millions Dh en 2001 contribue à hauteur de 2,3% au résultat d'exploitation de l'activité ciment du groupe CEMENTS DU MAROC.

Les frais financiers sont de l'ordre de 2 millions Dh.

Après paiement des intérêts financiers de l'ordre de 2 millions Dh, le **résultat net** de l'exercice 2001 s'établit à 12 millions Dh, ce qui représente une contribution de 3,1% au résultat net de l'activité ciment du groupe CEMENTS DU MAROC.

Enfin, la **capacité d'autofinancement** s'établit à 18 millions Dh en 2001.

3. BETOMAR

Renseignements généraux

■ Fiche signalétique

Dénomination Sociale	BETOMAR
Siège Social	Bd Abdelmoumen et Avenue des Pléiades - Casablanca
Téléphone	022 86 00 73 à 76
Télécopie	022 86 00 77
E.mail	info@cimar.co.ma
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de Constitution	02 février 1989
Durée de Vie	99 ans
N° de registre de commerce	75825 Casablanca
Exercice Social	Du 1 ^{er} au 31 décembre
Capital Social	84.397.800 Dh, composé de 843.978 actions de type ordinaire d'une valeur nominale de 100 Dh chacune

■ Objet social

La société a pour objet la production de :

- Béton prêt à l'emploi ;
- Produits en béton ;
- Agrégats ;
- Tous matériaux de construction ;
- Exploitation de carrières ;
- Toutes études, recherches, expériences, essais intéressant ces applications, techniques et industries ;
- La recherche de tous brevets d'invention, la concession de la jouissance desdits brevets, le dépôt de toutes marques commerciales et la concession en jouissance ou autrement desdites marques ;
- La prise d'intérêts dans toutes entreprises commerciales, industrielles, similaires ou connexes, soit par souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, création de sociétés nouvelles, apport, soit encore par association ou alliance, prise de commandite et octroi d'avances et de crédit ;
- Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant, directement ou indirectement, aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

■ Evolution du capital social depuis 1989

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élève à 84.397.800 Dh divisé en 843.978 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.

Date	Capital Initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombres d'actions créées	Nominal (en Dh)	Montant de l'augmentation de capital	Capital Final (en Dh)
1989	-	Création de la société	50.000	100	5.000.000	5.000.000
1990	5.000.000	Apport en numéraire	350.000	100	35.000.000	40.000.000
1992	40.000.000	Apport en numéraire	443.978	100	44.397.800	84.397.800

■ Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2001

Identité des actionnaires	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
CIMENTS DU MAROC	843.966	99,99%	843.966	99,99%
M. Mohamed Chaïbi	5	NS ⁴	5	NS
M. Farid Dello	5	NS	5	NS
M. Mohammed Lotfi Benslimane	1	NS	1	NS
M. Omar Abarro	1	NS	1	NS
Total	843.978	100%	843.978	100%

Organisation et contrôle de la société

■ Conseil d'Administration

Noms	Fonctions
CIMENTS DU MAROC représentée par M. Mohamed Chaïbi	Administrateur
M. Mohamed Chaïbi	Président Directeur Général
M. Farid Dello	Administrateur

■ Présidence

Président Directeur Général

M. Mohamed Chaïbi

■ Commissaire Aux Comptes

Cabinet	Représentant	Coordonnées
KPMG	Fessal Kohen, Associé	6, rue Todgha Agdal. Rabat Tél : 037 77 47 56 / 77 47 70 Fax : 037 77 47 66

Historique

En 1989, CIMENTS DU MAROC crée deux filiales : BETOMAR et SAGRAM, devenant ainsi le 1^{er} groupe intégré dans les trois métiers des matériaux de construction : Ciment, Béton Prêt à l'Emploi (BPE) et Granulats.

En 1998, les deux sociétés BETOMAR (activité BPE) et SAGRAM (activité granulats) sont fusionnées au sein d'une entité unique qui prend la dénomination sociale de BETOMAR.

⁴ NS : Non Significatif

Le BPE est le prolongement naturel du ciment et l'un des vecteurs importants de sa commercialisation. Les granulats, métier d'accompagnement permet de sécuriser les approvisionnements BPE en qualité et en quantité.

Cette intégration a commencé avec l'implantation à Agadir d'une centrale à béton et l'ouverture d'une carrière. Depuis, le dispositif s'est développé, il comprend actuellement 9 centrales et 2 carrières autour des grands centres de consommation : Casablanca, Rabat, Agadir et Marrakech.

Activité

L'activité principale de BETOMAR est la production et la commercialisation du béton prêt-à-l'emploi (BPE), qui contribue à hauteur de 82,6% au chiffre d'affaires 2001. Le BPE est un béton préparé dans des installations fixes (centrales à béton) et transporté jusqu'au lieu d'utilisation dans des camions malaxeurs (bétonnières portées). Avec 9 centrales à béton et 40%⁵ de part de marché, BETOMAR est le leader sur le marché marocain du BPE.

La deuxième activité de BETOMAR consiste en la production et la commercialisation de granulats qui contribue pour 17,4% au chiffre d'affaires 2001 de la société. Les granulats sont des sables et des graviers naturels, provenant de carrières de roches alluvionnaires ou massives, et destinés principalement à l'industrie du bâtiment et des travaux routiers.

■ Commentaires sur l'activité de l'année 2001

Le Conseil d'Administration de BETOMAR ne s'est pas encore réuni pour arrêter les comptes de l'exercice 2001. Toutefois, les principaux indicateurs d'activité estimés sont les suivants :

En millions Dh	2001e	% CA	2000	% CA	% VAR
Chiffre d'affaires	251	100,0%	228	100,0%	10,3%
EBE	50	20,1%	42	18,6%	19,2%
Résultat d'exploitation	33	13,2%	28	12,3%	18,3%
Résultat net	13	5,0%	11	4,9%	12,4%
CAF	30	12,0%	29	12,7%	4,8%

Le **chiffre d'affaires** atteint 251 millions Dh en 2001, en progression de 10,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement le fait de la croissance du volume BPE.

Les efforts de maîtrise des coûts (maintien des coûts fixes au même niveau que l'exercice 2000 et baisse relative des coûts variables) conjugués à la hausse du chiffre d'affaires ont abouti à une amélioration de l'**excédent brut d'exploitation** en 2001 qui a connu une progression de 19,2% par rapport à l'exercice précédent. Le ratio EBE/CA est passé de 18,6% en 2000 à 20,1% en 2001.

Le **résultat d'exploitation** progresse de 18,3% à 33 millions Dh pour l'exercice 2001 contre 28 millions Dh pour l'exercice 2000. De ce fait, la marge opérationnelle est passée de 12,3% en 2000 à 13,2% en 2001.

Le **résultat net** de l'exercice 2001 s'établit à 13 millions Dh contre 11 millions Dh en 2000, soit une hausse de 12,4%. La marge nette progresse de 4,9% en 2000 à 5,0% en 2001.

Enfin, la **capacité d'autofinancement** s'apprécie de 4,8% à 30 millions Dh en 2001 contre 29 millions Dh en 2000.

⁵ Source : Association Marocaine des producteurs de Béton Prêt à l'Emploi

II. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. Cadre juridique

Le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC dans sa séance du 08 février 2002 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le 09 avril 2002 et convoquée le 7 mars 2002 le projet de réduction du capital de la société par voie d'annulation d'actions dans la limite de 9,5% du capital (757 690 actions).

La réduction du capital des sociétés anonymes est régie par la loi 17-95 sur les sociétés anonymes. Les principes énoncés par ladite loi peuvent être résumés comme suit :

- Le rachat d'actions en vue de les annuler est explicitement prévu (article 208) ;
- La réduction du capital est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (article 209) qui peut autoriser le Conseil d'Administration à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler (article 213) ;
- L'égalité des actionnaires est une condition explicitée par l'article 210 et est resoulignée à l'article 213. Il en ressort, que tout actionnaire garde la liberté de participer ou non à cette offre et que tout actionnaire a la certitude de vendre jusqu'à 9,5% des actions dont il justifie la détention. Au cas où il souhaite vendre plus de 9,5% des actions dont il justifie la détention, il reste tributaire de la participation des autres actionnaires. En effet, l'article 214 prévoit une réduction proportionnelle au cas où le nombre d'actions proposée à la vente est supérieur au nombre que la société offre d'acheter : réduction proportionnelle au nombre d'actions détenues ;
- Un délai d'opposition des créanciers de 30 jours est prévu par la loi dans l'article 212. De ce fait les opérations de rachat ne peuvent démarrer qu'après l'expiration de ce délai et doivent durer un mois (article 214).

Loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes

La réduction du capital des sociétés anonymes est régie par la loi 17-95 dans les articles 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214 et 215.

● Article 208

« La réduction du capital est opérée soit en abaissant la valeur nominale de chaque action, soit en diminuant dans la même proportion pour tous les actionnaires le nombre d'actions existantes.

Si la réduction du capital n'est pas motivée par les pertes de la société, le nombre des actions peut être diminué au moyen de l'annulation d'actions achetées à cet effet par la société. »

● Article 209

« La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. La convocation des actionnaires doit indiquer le but de la réduction et la manière dont elle sera réalisée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut déléguer au Conseil d'Administration ou au directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Lorsque le Conseil d'Administration ou le directoire réalise l'opération, sur délégation de l'assemblée générale, il en dresse procès-verbal soumis aux formalités de publicité prévues à l'article 37 et procède à la modification corrélative des statuts. »

● Article 210

« La réduction du capital ne doit en aucun cas avoir pour effet ni de porter atteinte à l'égalité des actionnaires ni d'abaisser la valeur nominale des actions en dessous du minimum légal. »

● Article 211

« Le projet de réduction du capital est communiqué au ou aux Commissaires Aux Comptes quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée statue sur le rapport du ou des Commissaires Aux Comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction. »

● Article 212

« Lorsque l'assemblée approuve un projet de réduction du capital non motivé par des pertes, le représentant de la masse des obligataires et tout créancier dont la créance est antérieure à la date du dépôt au greffe des délibérations de l'Assemblée Générale peuvent former opposition à la réduction dans les trente jours à compter de ladite date devant le président du tribunal statuant en référé.

L'ordonnance du président du tribunal rejette l'opposition ou ordonne, soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties si la société en offre et si elles sont jugées suffisantes.

Les opérations de réduction ne peuvent commencer pendant le délai d'opposition ni, le cas échéant, avant qu'il ait été statué en référé sur cette opposition.

Si le président du tribunal statuant en référé, accueille l'opposition, la procédure de réduction du capital est immédiatement interrompue jusqu'à la constitution de garanties suffisantes ou jusqu'au remboursement des créances. S'il la rejette, les opérations de réduction du capital peuvent commencer. »

● Article 213

« L'Assemblée Générale qui a décidé une réduction du capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'offre d'achat doit être faite à tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

A cette fin, un avis d'achat est inséré dans un journal d'annonces légales et en outre si la société fait appel public à l'épargne, au Bulletin officiel.

Toutefois, si toutes les actions de la société sont nominatives, les insertions prévues à l'alinéa précédent peuvent être remplacées par un avis adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, aux frais de la société à chaque actionnaire. »

● Article 214

« L'avis prévu au 3^e alinéa de l'article 213 indique la dénomination de la société et sa forme, l'adresse du siège social, le montant du capital social, le nombre d'actions dont l'achat est envisagé, le prix offert par action, le mode du paiement, le délai pendant lequel l'offre sera maintenue et le lieu où elle peut être acceptée. Au cas où le nombre d'actions proposé à la vente est supérieur au nombre d'actions que la société offre d'acheter, il est procédé à une réduction proportionnelle .

Le délai visé à l'alinéa précédent ne peut être inférieur à trente jours. »

● Article 215

« Les actions achetées par la société qui les a émises, en vue de la réduction du capital doivent être annulées trente jours après l'expiration du délai visé à l'article 214. »

Décisions du Conseil d'Administration du 08 février 2002

■ Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC, dans sa séance du 08 février 2002 propose à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 09 avril 2002 et convoquée le 7 mars 2002 de se prononcer sur notamment les résolutions suivantes :

● Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, les affectations du bénéfice de l'exercice 2001 suivantes :

(1)	Bénéfice net comptable	366 841 694,52
(2)	Réserve légale (5 % de 366 841 694,52 Dh)	<u>18 342 084,72</u>
(3) = (1) – (2)		348 499 609,80
(4)	Réserve réglementée	<u>16 188 560,29</u>
(5) = (3) – (4)		332 311 049,51
(6)	Report bénéficiaire	<u>256 492 049,23</u>
(7) = (6)+(5)	Bénéfice disponible	588 803 098,74
(8)	Dividende ordinaire (23 Dh / action)	<u>183 440 916,00</u>
(9) = (7) – (8)	Report à nouveau	<u>405 362 182,74</u>

Le dividende ainsi fixé à Dh **23** par action, sera payable aux guichets de la Société Générale Marocaine de Banques, à compter du **19 Avril 2002**.

● Troisième Résolution

L'Assemblée Générale faisant sienne la proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende exceptionnel de 30 dirhams par action, soit un total de 239.270.760 dirhams.

En conséquence de cette distribution, le report à nouveau sera réduit à **166 091 422,74 dirhams**.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **19 Avril 2002** aux guichets de la Société Générale Marocaine de Banques.

■ Assemblée Générale Extraordinaire

Le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC, dans sa séance du 08 février 2002 propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le 09 avril 2002 et convoquée le 7 mars 2002 de se prononcer sur les résolutions dont le texte est résumé ci-après :

● Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et des Commissaires Aux Comptes décide :

1. Que le capital social sera réduit d'un montant maximum de 75.769.000 dirhams, au moyen de l'annulation de 757.690 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune ;

2. Qu'à cet effet, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir, au prix unitaire de 770 dirhams coupons détachés, et dans le respect des conditions et modalités prévues par la loi, un nombre maximum de 757.690 actions de la société ;

3. Que les actions rachetées seront, conformément à la loi, annulées 30 jours après l'expiration de la période pendant laquelle l'offre d'achat aura été maintenue et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution au titre de l'exercice 2002 ;

4. Que la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le ou les postes de réserves au choix du Conseil d'Administration.

Il est précisé que cette opération de réduction ne pourra commencer que lorsque le délai de 30 jours prévu pour l'opposition des créanciers devant le président du tribunal sera écoulé, et, en cas d'opposition, avant qu'il n'ait été statué en référé.

● Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de réaliser, le 31 décembre 2002 au plus tard, la réduction de capital décidée aux termes de la résolution précédente, et de procéder à la modification corrélative des statuts.

● Troisième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

2. Objectifs de l'opération de rachat d'actions en vue de les annuler

La situation financière de CIMENTS DU MAROC appelle les commentaires suivants :

- L'importante réserve de capacité de production dont dispose CIMENTS DU MAROC consécutive aux investissements significatifs réalisés ces dernières années, rend inutile de nouveaux investissements de capacité dans l'immédiat, ce qui libère une trésorerie importante ;
- La fin du remboursement des dettes financières contribue également à cette tendance ;
- De plus, les perspectives favorables de l'activité de CIMENTS DU MAROC pour les années à venir devraient permettre de dégager de nouveaux excédents de trésorerie, malgré les investissements prévus pour la maintenance et la modernisation de l'outil.

Dans le contexte actuel de taux d'intérêts relativement bas, la trésorerie excédentaire ainsi générée ne peut produire que des revenus modestes.

En conséquence, le Conseil d'Administration du 8 février 2002 a décidé de proposer aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 09 avril 2002 :

- De distribuer un dividende de 23 Dh par action en hausse de 15% par rapport au dividende de l'exercice précédent ;
- De distribuer un dividende exceptionnel de 30 Dh par action ;
- Un programme de rachat d'un maximum de 757 690 actions (9,5% du capital) au prix de 770 Dh coupons détachés en vue de leur annulation par voie de réduction du capital.

Le programme de rachat d'un maximum de 757 690 actions a pour objectifs :

- De rémunérer les actionnaires ;
- D'optimiser les fonds propres de CIMENTS DU MAROC ;
- D'améliorer la rentabilité des actifs ;
- D'améliorer les indicateurs par action.

Rémunération des actionnaires

La distribution d'un dividende ordinaire en hausse de 15% par rapport à celui de l'exercice précédent et la distribution d'un dividende exceptionnel de 30 Dh par action sont complétées par un programme de rachat d'un maximum de 757 690 actions (9,5% du capital social).

En effet, ce programme assure aux actionnaires qui souhaitent participer à l'Offre Publique de Rachat :

- Une liquidité supérieure à celle offerte sur le marché actuellement ;
- Un prix présentant une prime par rapport aux derniers cours cotés avant l'annonce de l'opération.

Optimisation des fonds propres

Au 31 décembre 2001, la structure du bilan de CIMENTS DU MAROC se caractérise par :

- Une trésorerie excédentaire de près de 600 millions Dh ;
- Un niveau d'endettement quasi nul ;
- Des capitaux permanents exclusivement composés du constituant le plus coûteux, les fonds propres.

De plus, CIMENTS DU MAROC se trouve dans une phase particulière de son développement :

- L'entreprise a considérablement investi dans de nouvelles capacités depuis le début des années 1990 ;
- Les réserves de capacités actuelles permettent de faire face à la demande prévisionnelle sans investissements de capacité importants dans l'immédiat (taux d'utilisation de la capacité de production de 73%).

L'entreprise est désormais entrée dans une phase de génération structurelle d'excédents de trésorerie.

Un redimensionnement des fonds propres paraît donc nécessaire pour permettre l'amélioration de la rentabilité des fonds propres (Résultat net / fonds propres). Celle-ci passerait à 21,4%⁶ contre 16,0% avant mise en œuvre de l'opération.

⁶ Après retraitement des fonds propres de CIMENTS DU MAROC au 31/12/01 du montant du rachat d'actions (757 690 actions au prix de 770 Dh coupons détachés) et sur la base du résultat net au 31/12/01 (367 millions Dh).

Amélioration de la rentabilité des actifs

L'entreprise est structurellement en excédent de trésorerie. Cette trésorerie est placée dans des instruments monétaires présentant un taux de rentabilité inférieur au coût des fonds propres, quasi seul constituant des capitaux permanents. Ce programme de rachat, et la distribution de dividendes, permettraient d'absorber la trésorerie excédentaire à fin 2001 ainsi que celle attendue en 2002 et induiraient une augmentation de la rentabilité des actifs de l'entreprise.

Amélioration des indicateurs par action

L'opération de rachat d'actions en vue de les annuler a un impact direct sur les indicateurs par action. En effet, après retraitement des fonds propres de CIMENTS DU MAROC au 31/12/01 du montant de rachat d'actions (757 690 actions au prix de 770 Dh coupons détachés), les indicateurs par action évoluent comme suit :

- Le ratio **Bénéfice par action**⁷ progresse de 10,5% après annulation des titres rachetés (757 690 actions) sur la base des comptes au 31/12/01. Il passe de 46 Dh par action avant l'opération à 51 Dh par action après opération.
- Le ratio **Cash Flow par action**⁸ progresse de 10,5% après annulation des titres rachetés sur la base des comptes au 31/12/01. Il passe de 74 Dh par action avant l'opération à 82 Dh par action après opération.

⁷ Bénéfice par action = Résultat net de l'exercice / nombre total d'actions

⁸ Cash Flows par action = Capacité d'Autofinancement / nombre total d'actions

3. Eléments d'appréciation du prix de l'Offre Publique de Rachat

Le prix de rachat est de 770 Dh coupons détachés, soit 823 Dh coupons attachés par action de 100 Dh de nominal présentée à l'offre et acceptée.

Eléments d'appréciation du Prix coupons attachés

Le prix proposé de 823 Dh coupons attachés se compare aux éléments suivants :

- Méthode du cours de bourse et des transactions boursières portant sur des volumes conséquents;
- Méthode de l'actualisation des flux futurs ;
- Méthode des multiples ;

Les méthodes non retenues sont :

- Références transactionnelles ;
- Méthode de l'Actif net réévalué ;
- Méthodes de l'actualisation des flux futurs de dividendes.

■ Méthodes retenues

- Méthode du cours de bourse et des transactions boursières portant sur des volumes conséquents

Les actions CIMENTS DU MAROC étant admises aux négociations sur la Bourse de Casablanca, le prix de l'offre se compare notamment aux cours de CIMENTS DU MAROC antérieurs à l'annonce de l'opération le 11 février 2002. Le prix de 823 Dh coupons attachés fait apparaître les primes ou décotes suivantes :

	Cours en Dh	Volume quotidien moyen ⁹	(+) Prime / (-) décotes
Dernier cours avant annonce 07/02/02	765		+7,6%
Depuis 1 mois ¹⁰	Plus haut	775	+6,2%
	Moyen	739	+11,4%
	Plus bas	696	+18,2%
Depuis 3 mois	Plus haut	775	+6,2%
	Moyen	725	+13,5%
	Plus bas	670	+22,8%
Depuis 6 mois	Plus haut	775	+6,2%
	Moyen	735	+12,0%
	Plus bas	660	+24,7%
Depuis 9 mois	Plus haut	775	+6,2%
	Moyen	734	+12,1%
	Plus bas	660	+24,7%
Depuis 12 mois	Plus haut	794	+3,7%
	Moyen	737	+11,7%
	Plus bas	660	+24,7%
Depuis 18 mois	Plus haut	794	+3,7%
	Moyen	738	+11,5%
	Plus bas	583	+41,2%
Depuis 24 mois	Plus haut	880	-6,5%
	Moyen	741	+11,1%
	Plus bas	583	+41,2%

⁹ Volume quotidien moyen simple observé sur le marché central en Dh

¹⁰ Depuis 1 mois à partir du 07 février 2002

Le prix de l'offre fait ressortir une prime de 7,6% sur le dernier cours avant l'annonce, de 11,4% sur le cours moyen du mois précédant l'annonce et de 13,5% sur le cours moyen des trois mois précédant l'annonce.

Depuis le 1^{er} janvier 2000 deux blocs de taille comparable à l'opération envisagée ont été échangés en bourse en août 2000 et en septembre 2001. Le cours moyen de ces deux blocs ressort à 743 Dh.

Le prix de l'offre fait ressortir une prime de 10,7% par rapport au cours moyen des deux blocs. .

● Méthode de l'actualisation des flux futurs

La méthode est mise en œuvre à partir de prévisions d'exploitation pour les trois entités juridiques : CIMENTS DU MAROC, INDUSAHA et BETOMAR. Cette méthode ne prend pas en considération la SOCIETE des CIMENTS de LAAYOUNE du fait de sa faible participation au résultat du groupe et de son caractère non significatif.

L'évaluation de CIMENTS DU MAROC, d'INDUSAHA et de BETOMAR par la méthode de l'actualisation des flux futurs a été réalisée sur deux périodes d'études distinctes, 5 ans (2002 – 2006) et 10 ans (2002 – 2011), aboutissant à deux fourchettes de valeurs. La valeur retenue et présentée ci-après résulte d'une moyenne des deux fourchettes.

Une durée d'étude de 5 ans se justifie par la bonne visibilité dont dispose le management de CIMENTS DU MAROC sur cet horizon.

Une durée d'étude de 10 ans, habituellement retenue pour les entreprises de ce secteur, se justifie par la nécessité de prendre un cycle complet comprenant :

- L'exploitation de l'outil et des réserves de capacité actuelle ;
- Une période d'investissement permettant d'ajuster les capacités dès leur saturation.

Ces prévisions ont été faites sur la base d'un business plan établi par le management de CIMENTS DU MAROC, d'INDUSAHA et de BETOMAR pour les trois prochaines années puis sur des projections réalisées par CFG Group et la BNDE en relation avec la société.

En collaboration avec les dirigeants de CIMENTS DU MAROC, d'INDUSAHA et de BETOMAR, plusieurs scénarios sont élaborés et un scénario médian a été retenu.

Pour le calcul de la valeur terminale, plusieurs approches ont été effectuées :

- Croissance à l'infini du dernier cash flow normalisé ;
- Multiple de l'EBE de fin de période ;
- Multiple du résultat net normalisé de fin de période.

La méthode aboutit à une valeur théorique du titre CIMENTS DU MAROC de 840 Dh avant mise en œuvre de l'Offre Publique de Rachat d'actions. Une offre à 823 Dh fait ressortir une décote de 2%. Cette décote de 2% est inférieure aux décotes habituellement pratiquées aux valeurs issues de la méthode d'actualisation des flux futurs pour la cession de participations minoritaires.

● Méthode des Multiples

Cette méthode se base sur l'indicateur de l'Excédent Brut d'Exploitation, indicateur reflétant la rentabilité économique de l'activité de l'entreprise indépendamment de la politique d'amortissement et de provisions menée par ses dirigeants. Cet indicateur est utilisé par les opérateurs du secteur pour l'évaluation des sociétés cimentières.

Cette méthode évalue CIMENTS DU MAROC en multipliant l'EBE et en intégrant la trésorerie nette consolidée à fin 2001.

Le multiple retenu est de 7 correspondant à une moyenne des observations tant du marché marocain que des marchés comparables (Egypte et Turquie).

Cette méthode conduit à une valeur de l'action CIMENTS DU MAROC avant mise en œuvre de l'Offre Publique de Rachat d'actions de 821 Dh. Une offre à 823 Dh fait ressortir une prime de 0,2%.

- Synthèse des résultats des méthodes retenues

Le prix de 823 Dh coupons attachés fait apparaître les primes/décotes suivantes :

En Dh	Résultat de la méthode	Prime (+) / (-) décote
Méthode du cours de bourse :		
Dernier cours avant annonce 07/02/02	765	+ 7,6%
Cours moyen du mois précédant l'annonce	739	+ 11,4%
Cours moyen des trois mois précédants l'annonce	725	+ 13,5%
Transactions boursières portant sur des blocs conséquents	743	+ 10,7%
Méthode de l'actualisation des flux futurs	840	-2,0%
Méthode des Multiples	821	+ 0,2%

■ Méthodes rejetées

- Références Transactionnelles

Cette méthode se base sur des références transactionnelles intervenant dans le même secteur. En effet, elle permet d'évaluer une entreprise en observant des transactions intervenant dans un univers comparable (temps, lieu et identité de l'entreprise).

Au Maroc, dans un passé proche, la seule opération comparable est la transaction entre la SNI et CEMENTS FRANÇAIS sur les titres Asmar intervenue en Avril 1999. Le caractère stratégique de cette opération ne permet pas de la retenir comme comparable.

- Méthode d'actualisation des dividendes futurs

Cette méthode repose sur des hypothèses de distribution de dividendes. Compte tenu de la situation actuelle de CEMENTS DU MAROC:

- Trésorerie excédentaire à fin 2001 ;
- Réserves de capacité et génération d'excédents de trésorerie sur les prochaines années ;
- Pas d'investissement de capacité dans l'immédiat et planification d'investissements à moyen terme dès saturation des unités existantes,

il est hasardeux de figer pour les besoins de l'évaluation, une politique de distribution de dividendes sur une longue période.

Par conséquent, cette méthode n'a pas été développée.

- Méthode de l'Actif net réévalué

Cette méthode est écartée car dans un contexte d'évaluation de société fortement capitalistique typique à l'industrie cimentière, il apparaît préférable de retenir une approche basée sur les flux futurs.

4. Financement du programme

La distribution d'un dividende ordinaire de 23 Dh par action et d'un dividende exceptionnel de 30 Dh par action sera financée par la trésorerie disponible.

Le nombre d'actions maximum pouvant être apporté à l'offre est de 757 690. Le rachat de ces actions sera financé par le reliquat de trésorerie disponible et par un endettement à court terme (sur une durée maximale de six mois).

Les distributions de dividendes (ordinaire et exceptionnel) et le rachat d'actions permettront d'absorber la trésorerie excédentaire à fin 2001 ainsi que celle attendue en 2002.

5. Modalités de l'Offre Publique de Rachat

Part maximale du capital à acquérir

Le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC, dans sa séance du 08 février 2002 arrêtant le principe de réduction du capital, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 09 avril 2002, en vue de lui proposer une Offre Publique de Rachat d'actions plafonnée à 9,5% du capital de CIMENTS DU MAROC, soit 757 690 actions en vue de leur annulation par voie de réduction du capital.

Durée de l'Offre Publique de Rachat

Conformément aux stipulations de l'article 214 de la loi 17-95, l'Offre Publique de Rachat d'Actions sera ouverte pendant une durée de trente jours calendaires, du 20 Mai 2002 au 18 juin 2002.

Calendrier du programme

Conformément aux stipulations de la loi 17-95, le calendrier de l'Offre Publique de Rachat est suspensif à la manifestation d'opposition d'un créancier. Les opérations pourraient reprendre après que le Président du Tribunal ait statué en référé. Il se présente comme suit :

- 08 février 2002** : Décision du Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC de mettre en œuvre une Offre Publique de Rachat sous condition suspensive de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 avril 2002 autorisant la réduction du capital.
- 11 février 2002** : Annonce de l'opération par un communiqué de presse publié dans un journal d'annonces légales
- 07 mars 2002** : Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- 05 avril 2002** : Publication de la Notice d'Information
- 09 avril 2002** : Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire de CIMENTS DU MAROC
- 16 avril 2002** : Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Greffe du Tribunal et publicité légale
- 19 avril 2002** : Mise en paiement des dividendes ordinaire et exceptionnel
- 16 mai 2002** : Fin du délai d'opposition des créanciers
- 20 mai 2002** : Début de l'Offre Publique de Rachat
- 18 juin 2002** : Clôture de l'Offre Publique de Rachat
- 26 juin 2002** : Exécution de la transaction en bourse
- 28 juin 2002** : Publication des résultats de l'Offre Publique de Rachat
- 01 juillet 2002** : Paiement des titres : règlement / livraison
- 01 août 2002** : Date limite pour l'annulation des titres rachetés

Règles de participation

L'ensemble des actionnaires de CIMENTS DU MAROC à qui l'Offre Publique de Rachat est présentée conserve la liberté de participer ou non à l'opération. En effet, chaque actionnaire est libre d'apporter tous ses titres, une partie de ses titres ou aucun titre. Chaque actionnaire a la certitude de vendre (c'est-à-dire à titre irréductible) jusqu'à 9.5% du nombre d'actions dont il aura justifié la propriété, le résultat étant arrondi à la valeur entière inférieure.

Règles de répartition

Dans le cas où le nombre total d'actions apportées à l'offre est inférieur au nombre d'actions à acheter par la société, toutes les actions présentées à l'Offre Publique de Rachat seront achetées par CIMENTS DU MAROC.

Dans le cas où le nombre total d'actions apportées à l'offre excède le nombre d'actions à acheter par la société, il sera procédé à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont chaque actionnaire aura justifié la propriété.

Blocage des actions

Afin de respecter la disposition citée au paragraphe précédent, tout actionnaire répondant à l'Offre Publique de Rachat, bloquera les actions dont il aura justifié la détention sur le compte de son dépositaire et ce, jusqu'à la publication des résultats de l'offre.

Le nombre d'actions que chaque actionnaire souhaite bloquer est librement déterminé par lui-même. Les actions ainsi bloquées serviraient de base de calcul à la réduction proportionnelle au cas où le nombre total d'actions apportées à l'offre excède le nombre d'actions à acheter. Le nombre d'actions à bloquer peut être déterminé en fonction :

- du nombre d'actions qu'il souhaite vendre de manière certaine (9,5% des actions bloquées, ce nombre étant arrondi à la valeur entière inférieure) ;
- des anticipations des intentions des autres actionnaires.

Pour attester de ce blocage de titres, les dépositaires délivreront à l'actionnaire « une attestation de détention de titres bloqués ». L'attestation doit être éditée en double exemplaire et signée par le dépositaire. Une copie restera chez le dépositaire et une copie sera remise au membre du syndicat destinataire de l'attestation de détention de titres bloqués (collecteur d'ordre). Chaque titre ne pourra faire l'objet que d'une et une seule attestation de détention de titres bloqués, délivrée au nom d'un membre du syndicat de placement. Le dépositaire est donc pleinement et seul responsable en cas de double blocage des mêmes actions.

Modalités de souscription

Les actionnaires personnes physiques devront présenter leur ordre de vente, accompagné de l'attestation de blocage précitée, à l'intermédiaire de leur choix.

Les actionnaires personnes morales devront présenter leur ordre de vente, accompagné de l'attestation de blocage précitée, à CFG Marchés ou à Safa Bourse.

Les ordres de ventes ne pourront être acceptés par les intermédiaires que sur présentation de l'attestation de blocage précitée.

Les actionnaires gardent la liberté de révoquer leur ordre à tout moment jusqu'au dernier jour de l'Offre Publique de Rachat

● Exemples d'application:

Deux exemples d'application sont présentés en fonction du nombre d'actions que l'actionnaire souhaite vendre dans le cadre de la présente Offre Publique de Rachat :

- Cas 1 : Un actionnaire bloquant 100 actions et présentant 5 actions en réponse à l'Offre Publique de Rachat : nombre d'actions qu'il souhaite vendre inférieur au droit irréductible (9 actions) ;
- Cas 2 : Un actionnaire bloquant 100 actions et présentant 20 actions en réponse à l'Offre Publique de Rachat : nombre d'actions qu'il souhaite vendre supérieur au droit irréductible (9 actions).

	Nombre d'actions (1)	Nombre d'actions présentées à l'Offre Publique de Rachat (2)	Droit irréductible (3)	Vente à titre irréductible (4)	Vente à titre réductible (5)
Cas 1 :	100 actions	5 actions	9 actions	5 actions	0
Cas 2 :	100 actions	20 actions	9 actions	9 actions	11 actions

- (1) : Nombre d'actions dont l'actionnaire aura justifié être propriétaire ou titulaire et qui sont bloquées jusqu'à la publication des résultats de l'Offre Publique de Rachat.
- (2) : Nombre d'actions que l'actionnaire souhaite céder dans le cadre de la présente Offre Publique de Rachat.
- (3) : Le droit irréductible correspond au nombre d'actions dont l'actionnaire aura justifié être propriétaire ou titulaire et bloquées jusqu'à la publication des résultats de l'Offre Publique de Rachat multiplié par 9,5%. Le résultat étant arrondi à la valeur entière inférieure ($100 \times 9,5\% = 9,5$; arrondi à la valeur entière inférieure : 9 actions)
- (4) : Nombre d'actions qui seront vendues par l'actionnaire de manière certaine.
- (5) : Nombre d'actions présentées par cet actionnaire en réponse à l'Offre Publique de Rachat et excédant le droit irréductible de cet actionnaire . Dans ce cas 2, le dénouement de l'ordre de cet actionnaire dépend du nombre total d'actions présentées en réponse à l'Offre Publique de Rachat :
- 5.1 - Dans le cas où le nombre total d'actions présentées en réponse à l'Offre Publique de Rachat excède le nombre d'actions à acheter (757 690 actions), le reliquat résultant de la différence entre le nombre d'actions présentées en réponse à l'Offre Publique de Rachat par chaque actionnaire et le droit irréductible de chaque actionnaire subira une règle de réduction proportionnelle au nombre d'actions bloquées.
- 5.2 - Dans le cas où le nombre total d'actions présentées en réponse à l'Offre Publique de Rachat est inférieur ou égal au nombre d'actions à acheter (757 690 actions) toutes les actions présentées par les actionnaires en réponse à l'Offre Publique de Rachat seront achetées.

Commissions

Les commissions suivantes seront prélevées sur le montant total des actions vendues.

■ Commission d'intermédiation

La convention du syndicat de l'Offre Publique de Rachat prévoit une commission d'intermédiation de 0,6% hors taxe pour l'ensemble des actionnaires participant à l'Offre Publique de Rachat.

■ Commission au profit de la Bourse de Casablanca

La commission au profit de la Bourse de Casablanca est de 0,1% hors taxe.

■ Commissions de Règlement / Livraison

Le Dépositaire facturera les commissions de Règlement/Livraison selon les modalités convenues avec chaque client.

Paiement des titres

Le paiement des titres rachetés sera effectué le 1^{er} juillet 2001.

Annulation des actions rachetées

Les actions rachetées seront annulées par la société CIMENTS DU MAROC dans les conditions et délais prévus par l'article 215 de la loi 17-95 et ne conféreront plus aucun droit social.

Modalité de publication des résultats de l'opération

Les résultats de la réduction du capital de CIMENTS DU MAROC seront portés à la connaissance de l'ensemble des investisseurs le 28 juin 2002.

Régime fiscal du rachat

La Direction des Impôts a été saisie au sujet du régime fiscal applicable à la présente Offre Publique de Rachat. Ledit régime sera porté à la connaissance de l'ensemble des actionnaires dès réception de la réponse de la Direction des Impôts.

Déclaration de franchissement de seuil

Les porteurs des actions CIMENTS DU MAROC sont soumis aux dispositions statutaires et réglementaires relatives aux déclarations de franchissement de seuil. Ainsi, selon l'article 13.2 des statuts de la société, « les cédants ou les cessionnaires sont tenus de procéder aux déclarations de franchissement de seuils prévues par la réglementation en vigueur. ».

« Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Les obligations d'information destinées au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières telles que prévues au précédent alinéa doivent être remplies selon les modalités fixées par ledit Conseil et préciser notamment si l'acquéreur envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur concernée ou les poursuivre ;
- d'acquiescer ou non le contrôle de la société concernée ;
- de demander sa nomination en tant qu'administrateur de la société concernée.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 34-96 du 9 Janvier 1997, Chapitre IV-Article 68 ter).

« Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte les informations visées à l'alinéa précédent à la connaissance du public selon les modalités précisées dans le règlement général visé à l'article 7 ci-dessus. »

(Dahir portant loi n°1/93/211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié par la loi n° 34-96 du 9 Janvier 1997, Chapitre IV-Article 68 quater).

En cas de manquements à ces déclarations, des sanctions sont prévues par les articles 75 bis et 75 ter dudit dahir. Les modalités d'application des dispositions susmentionnées sont fixées par la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n° 08/97 du 12 décembre 1997.

**III. INCIDENCE DE LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DU PROGRAMME
DE RACHAT D' ACTIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE CIMENTS DU
MAROC**

1. Impact sur les indicateurs par action

La présente analyse met en relief :

- l'impact de la distribution de dividendes sur les indicateurs par action de la société ;
- l'impact du programme de rachat d'actions sur les indicateurs par action de la société après prise en compte de la distribution des dividendes.

L'impact de la distribution de dividendes (ordinaire et exceptionnel), sur les indicateurs par action de la société, est apprécié en retraitant les capitaux propres de CEMENTS DU MAROC au 31/12/01 des montants correspondants à la distribution des dividendes ordinaire et exceptionnel (colonne Proforma après distribution des dividendes du tableau ci-après).

L'impact du programme de rachat d'actions, sur les indicateurs par action de la société, après distribution de dividendes est apprécié en retraitant les capitaux propres de CEMENTS DU MAROC au 31/12/01 des montants correspondants à la distribution de dividendes (ordinaire et exceptionnel) et du montant du programme de rachat d'actions (757690 actions au prix de 770 Dh coupons détachés). (colonne Proforma après distribution des dividendes et annulation des actions du tableau ci-après).

	Base des comptes 31/12/01	Proforma après distribution des dividendes	Proforma après distribution des dividendes et annulation des actions
Capitaux propres (en KDh)	2 252 469	1 829 757	1 246 336
Résultat Net (en KDh)	366 842	366 842	366 842
Nombre d'actions	7 975 692	7 975 692	7 218 002
Bénéfice par action ¹¹ (en Dh)	46,0	46,0	50,8
Impact en % sur le bénéfice par action	-	0,0%	10,5%
Cash Flows ¹² par action (en Dh)	74,2	74,2	82,0
Impact en % sur le cash flows pas action	-	0,0%	10,5%
Fonds propres ¹³ par action (en Dh)	288,0	235,0	178,8
Impact en % sur les fonds propres par action	-	-18,4%	-37,9%

2. Impact sur la rentabilité des fonds propres

L'impact de la distribution des dividendes sur la rentabilité des fonds propres de la société et l'impact du programme de rachat après prise en compte de la distribution de dividendes sur la rentabilité des fonds propres de la société sont mesurés respectivement comme suit :

- En rapportant le Résultat Net au 31/12/01 aux fonds propres de CEMENTS DU MAROC au 31/12/01 retraités des montants correspondants à la distribution des dividendes ordinaire et exceptionnel (colonne Proforma après distribution des dividendes du tableau ci-après).
- En rapportant le Résultat Net au 31/12/01 aux fonds propres de CEMENTS DU MAROC au 31/12/01 retraités des montants correspondants à la distribution des dividendes ordinaire et exceptionnel et du montant du programme de rachat d'actions (757690 actions au prix de 770 Dh coupons détachés ; colonne Proforma après distribution des dividendes et annulation des actions du tableau ci-après).

¹¹ Bénéfice par action = Résultat net de l'exercice divisé par le nombre d'actions constituant le capital de la société

¹² Cash Flows = Capacité d'Autofinancement

¹³ Fonds propres = Capitaux propres +Capitaux propres assimilés

	Base des comptes 31/12/01	Proforma après distribution des dividendes	Proforma après distribution des dividendes et annulation des actions
Capitaux propres (en KDh)	2 252 469	1 829 757	1 246 336
Résultat Net (en KDh)	366 842	366 842	366 842
Résultat net / Fond propres (en Dh)	16,0%	19,6%	28,4%
Evolution en % de la rentabilité des fonds propres	-	22,6%	78,0%

3. Impact sur la liquidité du titre

La liquidité du titre CIMENTS DU MAROC pourrait être affectée après le programme de rachat.

Pour se doter des moyens d'intervention nécessaires, le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 09 avril 2002 un projet de résolutions permettant à la société d'acheter ses propres actions dans le but de réguler le cours du titre. A cet effet, la société se propose d'acheter en une ou plusieurs fois ses propres titres dans la limite de 200 000 actions.

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de cette résolution, sa mise en œuvre est subordonnée à l'adoption des textes réglementaires régissant le rachat par une société de ses propres actions en vue de réguler le cours.

4. Impact sur le bilan

Les bilans ci-dessous représentent le bilan condensé arrêté au 31/12/01, un bilan au 31/12/01 proforma retraité des distributions de dividendes et un bilan au 31/12/01 proforma retraité du programme de rachat d'actions après la prise en compte de la distribution de dividendes. .

Le bilan au 31/12/01 proforma retraité des distributions de dividendes résulte du bilan condensé arrêté au 31/12/01 retraité des éléments suivants :

- Diminution des capitaux propres du montant de la distribution de dividendes ordinaire et exceptionnel : 23 Dh par action et 30 Dh par action ;
- Diminution du poste « Titres et Valeurs de Placements » de 422 711 676Dh.

Le bilan au 31/12/01 proforma retraité du programme de rachat d'actions après prise en compte de la distribution de dividendes résulte du bilan condensé arrêté au 31/12/01retraité des éléments suivants :

- Diminution des capitaux propres du montant de la distribution des dividendes ordinaire et exceptionnel : 23 Dh par action et 30 Dh par action ;
- Diminution des capitaux propres du montant du programme de rachat d'actions : 757 690 actions au prix de 770 Dh coupons détachés ;
- Diminution des postes « Titres et Valeurs de Placements » et « Trésorerie actif » de respectivement 626 329 706 Dh et de 14 380 006 Dh;
- Augmentation de la « Trésorerie passif » de 365 423 264 Dh.

Actif (En Dh)	31/12/01	Proforma après distribution des dividendes	Proforma après distribution des dividendes et annulation des actions
Immobilisations en non valeur	5 539 200	5 539 200	5 539 200
Immobilisations incorporelles	278 594 266	278 594 266	278 594 266
Immobilisations corporelles	1 108 669 994	1 108 669 994	1 108 669 994
Immobilisations financières	226 072 264	226 072 264	226 072 264
Stocks	279 517 291	279 517 291	279 517 291
Créances de l'actif circulant	188 316 262	188 316 262	188 316 262
Titres valeurs de placement	626 329 706	203 618 030	0
Ecart de conversion Actif	154 773	154 773	154 773
Trésorerie Actif	14 380 006	14 380 006	0
Total Actif	2 727 573 762	2 304 862 086	2 086 864 049

Passif (En Dh)	31/12/01	Proforma après distribution des dividendes	Proforma après distribution des dividendes et annulation des actions
Capitaux propres	2 252 468 757	1 829 757 081	1 246 335 781
Capitaux propres assimilés	44 249 299	44 249 299	44 249 299
Dettes de financement	2 050 501	2 050 501	2 050 501
Provisions durables pour risques et charges	70 646 348	70 646 348	70 646 348
Dettes du passif circulant	294 546 038	294 546 038	294 546 038
Autres provisions pour risques et charges	18 914 485	18 914 485	18 914 485
Ecart de conversion Passif	239 266	239 266	239 266
Trésorerie Passif	44 459 068	44 459 068	409 882 331
Total Passif	2 727 573 762	2 304 862 086	2 086 864 049

IV. INTENTIONS DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

1. CIMENTS FRANÇAIS ET PROCIMAR

Dans un courrier en date du 18 mars 2002, CIMENTS FRANÇAIS et PROCIMAR expriment leurs intentions quant à leurs participations à la présente Offre Publique de Rachat :

« Votre Conseil d'Administration dans sa séance du 08 février 2002 a décidé de procéder à un rachat partiel par la société de ses propres actions en vue de les annuler.

Cette proposition est effectuée en vue de permettre aux actionnaires qui le souhaitent, de rendre liquide leur participation ou de réaliser un profit que le marché, dans les conditions actuelles, ne permet pas d'obtenir.

Nous vous confirmons par la présente que notre société souhaite permettre l'exercice de cette possibilité par priorité aux petits actionnaires et envisage donc dans l'immédiat de n'apporter ses titres à l'offre que dans une proportion qui n'entraînerait pas de dilution. »

CIMENTS FRANÇAIS
PROCIMAR

2. BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET FIPAR

Dans un courrier en date du 21 mars 2002, la BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE exprime ses intentions et celles de FIPAR, filiale de la BNDE, quant à leurs participations à la présente Offre Publique de Rachat :

« Dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat décidée le 08 février 2002 par le Conseil d'Administration de la Société CIMENTS DU MAROC en vue de réduire son capital dans la limite de 9,5%, La BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (BNDE) et sa filiale FIPAR Holding, en tant qu'actionnaires, envisagent d'y souscrire. »

BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE

Dans un courrier en date du 20 mars 2002, la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE exprime ses intentions quant à sa participation à la présente Offre Publique de Rachat :

« Faisant suite à la décision du Conseil d'Administration de la Société CIMENTS DU MAROC en date du 8 février 2002, nous avons l'honneur de vous confirmer notre accord de principe pour la cession par la CIMR de titres CIMENTS DU MAROC dans le cadre de la réduction du capital social des CIMENTS DU MAROC et ce proportionnellement à notre participation au capital de ladite société.

Nous vous prions de bien vouloir noter que cet accord reste conditionné par l'engagement des autres actionnaires de référence à apporter la même contribution à hauteur de leurs participations respectives. »

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE

4. FONDS D'ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans un courrier en date du 23 mars 2002, le FONDS D'ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT exprime ses intentions quant à sa participation à la présente Offre Publique de Rachat :

« Le Conseil d'Administration de CIMENTS DU MAROC réuni le 8 février 2002, a décidé le lancement d'une Offre Publique de Rachat, en vue de réduire son capital dans la limite de 9,5%.

Au travers de ses participations dans diverses entreprises marocaines, le FONDS D'ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT, œuvre au renforcement de sa présence au Maroc.

N'ayant pas d'utilisation immédiate pour les fonds que nous procurerait l'apport de nos titres à cette offre, nous n'envisageons pas de participer à cette opération. »

FONDS ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT

V. REPARTITION DU CAPITAL

1. Répartition du capital de CEMENTS DU MAROC avant annulation des titres rachetés

<u>Identité des actionnaires</u>	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
CEMENTS FRANCAIS (Groupe ITALCEMENTI)	4.218.384	52,89%	4.218.384	52,89%
BNDE	752.399	9,43%	752.399	9,43%
CIMR	586.674	7,36%	586.674	7,36%
FONDS D'ABOU DAHBI	388.075	4,87%	388.075	4,87%
CDG	313.858	3,94%	313.858	3,94%
FIPAR HOLDING	313.455	3,93%	313.455	3,93%
PROCIMAR	253.873	3,18%	253.873	3,18%
SOMED	145.500	1,82%	145.500	1,82%
INVESTIMA	23.690	0,30%	23.690	0,30%
AL WATANYA	21.359	0,27%	21.359	0,27%
AUTRES	958.425	12,02%	958.425	12,02%
TOTAL	7.975.692	100,00%	7.975.692	100,00%

2. Répartition du capital de CEMENTS DU MAROC après annulation des titres rachetés

Dans l'hypothèse où tous les actionnaires participent à la réduction du capital de CEMENTS DU MAROC dans la limite de 9,5% des actions détenues, celle-ci restera identique à celle présentée ci dessus.

VI. FAITS MARQUANTS 2001 ET PERSPECTIVES

1. Faits marquants 2001

L'année 2001 a connu les événements suivants :

- La mise en service d'une unité industrielle à Lâayoune (80 millions Dh d'investissement) ;
- Le lancement du programme de mise à niveau environnemental de l'usine de Marrakech ;
- La certification ISO 14001 de l'usine d'Agadir ;
- Le lancement du programme « Zéro Accident » dans le Groupe CEMENTS DU MAROC;
- La mise en service des installations d'incorporation des cendres volantes à Marrakech et à Safi ;
- L'amélioration des performances techniques des usines de Marrakech et de Safi.

2. Perspectives

Investissements

CEMENTS DU MAROC réalise annuellement des investissements de maintenance de son outil de production pour un montant moyen de l'ordre de soixante millions de dirhams.

Les investissements à moyen terme que CEMENTS DU MAROC serait amenée à réaliser porteraient sur des extensions de capacité ou des programmes de réduction des coût d'énergie électrique et combustible.

Dans la mesure où la législation marocaine le permettrait et sous réserve d'approbation par la société mère, CEMENTS DU MAROC envisagerait une éventuelle internationalisation.

Politique de distribution de dividendes

L'historique des distributions de dividendes par CEMENTS DU MAROC se présente comme suit :

En Dh	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dividende ordinaire	0	8	11	16	20	23
Croissance	-	NA ¹⁴	38%	45%	25%	15%
Dividende exceptionnel	0	0	0	0	0	30

CEMENTS DU MAROC projette de distribuer pour les années à venir un dividende ordinaire en croissance moyenne de 10%

¹⁴ Non Applicable

VII. ANNEXES

- Bilans de CIMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01
- Comptes de produits et charges de CIMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01
- Etats des soldes intermédiaires de gestion de CIMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01
- Tableaux de financement de CIMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01
- Bilan estimé de INDUSAHA au 31/12/01
- Compte de produits et charges estimé de INDUSAHA au 31/12/01
- Etats des soldes intermédiaires de gestion estimé de INDUSAHA au 31/12/01
- Tableau de financement estimé de INDUSAHA au 31/12/01
- Bilans estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01
- Comptes de produits et charges estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01
- Etats des soldes intermédiaires de gestion estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01
- Tableaux de financement estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01
- Organigramme de CIMENTS DU MAROC
- Etat des Informations Complémentaires CIMENTS DU MAROC au 31/12/01 :
 - ETAT B 4 : Tableau des titres de participation
 - ETAT B 5 : Tableau des provisions
 - ETAT B 6 : Tableau des créances
 - ETAT B 7 : Tableau des dettes
 - ETAT B 8 : Tableau des sûretés réelles données ou reçues
 - ETAT B 9 : Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

Bilans de CEMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01

BILAN - ACTIF (Dh)	31/12/00	31/12/01
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	9 559 831	5 539 200
. Frais préliminaires	5 068 154	3 378 770
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 491 676	2 160 430
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	280 128 993	278 594 267
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	9 328 993	7 794 267
. Fonds commercial	270 800 000	270 800 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 305 942 725	1 108 669 994
. Terrains	15 695 173	11 225 173
. Constructions	418 927 533	362 041 803
. Installations techniques, matériel et outillage	799 023 661	628 225 925
. Matériel de transport	7 536 306	8 451 450
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	21 968 364	17 540 332
. Immobilisations corporelles en cours	42 791 688	81 185 309
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	207 091 720	226 072 264
. Prêts immobilisés	10 469 854	10 184 732
. Autres créances financières	105 847 525	75 193 191
. Titres de participation	90 774 341	140 694 341
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	0	0
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 802 723 268	1 618 875 724
STOCKS (F)	270 887 417	279 517 291
. Marchandises	21 442	3 783
. Matières et fournitures consommables	197 472 340	209 535 427
. Produits intermédiaires et résiduels	60 407 135	62 238 147
. Produits finis	12 986 501	7 739 934
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	170 431 975	188 316 262
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 438 066	969 238
. Clients et comptes rattachés	126 331 513	126 509 086
. Personnel	1 197 339	2 188 126
. Etat	29 420 107	36 664 979
. Autres débiteurs	1 987 932	17 703 264
. Compte de régularisation -actif-	9 057 020	4 281 568
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	291 670 274	626 329 706
ECART DE CONVERSION -ACTIF (éléments circulants) (I)	378 225	154 773
TOTAL II (F + G + H + I)	733 367 891	1 094 318 031
TRESORERIE - ACTIF	9 458 610	14 380 006
. Chèques et valeurs à encaisser	7 834 424	14 209 891
. Banques, T.G. et C.C.P.	1 549 052	80 386
. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	75 134	89 729
TOTAL III	9 458 610	14 380 006
TOTAL ACTIF	2 545 549 769	2 727 573 762

BILAN - PASSIF (Dh)	31/12/00	31/12/01
CAPITAUX PROPRES (A)	2 045 140 902	2 252 468 757
. Capital social ou Personnel moins : actionnaires, capital souscrit non-appelé Capital appelé, dont versé ...	797 569 200	797 569 200
. Prime d'émission, de fusion, d'apport	708 650 238	708 650 238
. Ecart de réévaluation		
. Réserve légale	28 902 340	43 532 795
. Autres réserves	70 829 661	79 382 780
. Report à nouveau	146 580 372	256 492 049
. Résultats nets en instance d'affectation		
. Résultats net de l'exercice	292 609 091	366 841 695
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	47 482 249	44 249 299
. Subventions d'investissement	3 541 357	3 466 298
. Provisions réglementées: amortissement dérogatoire	43 940 893	40 783 001
. Provisions pour investissement		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	2 177 247	2 050 501
. Emprunts obligataires		
. Autres dettes financières	2 177 247	2 050 501
PROVISION DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	80 988 683	70 646 348
. Provisions pour charges	250 000	
. Provisions pour impôt	80 738 683	70 646 348
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0	0
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 175 789 082	2 369 414 904
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	331 753 076	294 546 038
. Fournisseurs et comptes rattachés	197 911 571	142 132 499
. Clients créditeurs, avances et acomptes	5 207 621	3 494 492
. Personnel - Créditeur	220 399	2 834 296
. Organismes sociaux	11 009 112	11 691 872
. Etat - Créditeur	83 365 902	89 050 221
. Comptes d'associés	6 150 619	5 571 258
. Autres créanciers	26 594 998	38 632 659
. Compte de régularisation - passif-	1 292 853	1 138 741
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	14 339 765	18 914 485
ECART DE CONVERSION -PASSIF (éléments circulants) (H)	1 258 135	239 266
TOTAL II (F + G + H)	347 350 976	313 699 790
TRESORERIE - PASSIF	22 409 711	44 459 068
. Crédits d'escompte		
. Crédits de trésorerie		
. Banques (soldes créditeurs)	22 409 711	44 459 068
TOTAL III	22 409 711	44 459 068
TOTAL PASSIF	2 545 549 769	2 727 573 762

Comptes de produits et charges de CEMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01

En Dh	31/12/00	31/12/01
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 539 745 363	1 661 760 982
.Ventes de marchandises en l'état	3 003 502	20 671
.Ventes de biens et de services produits	1 504 823 077	1 647 233 829
Chiffre d'affaires	1 507 826 579	1 647 254 500
.Variation de stocks produits finis (final - initial)	13 353 822	170 998
.Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	313 703	1 417 509
.Autres produits d'exploitation	130 000	130 000
.Reprises d'exploitation - transferts de charges	18 121 259	12 787 975
CHARGES D'EXPLOITATION	1 090 541 918	1 101 260 945
.Achats revendus de marchandises	2 561 478	17 659
.Achats consommés de marchandises et fournitures	590 371 577	608 241 667
.Autres charges externes	90 324 555	94 851 354
.Impôt et taxes	34 236 306	28 246 100
.Charges de personnel	128 221 360	131 025 464
.Autres charges d'exploitation	1 989 218	2 014 752
.Dotation d'exploitation	242 837 423	236 863 949
RESULTAT D'EXPLOITATION - Total (3)=(1)-(2)	449 203 445	560 500 037
PRODUITS FINANCIERS	22 358 767	34 115 986
.Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	17 500	16 250
.Gains de change	2 580 261	3 153 713
.Intérêts et autres produits financiers	17 531 111	30 567 798
.Reprises financières, transferts de charges	2 229 896	378 225
CHARGES FINANCIERES	17 470 782	13 476 550
.Charges d'intérêts	14 681 376	9 161 072
.Pertes de change	2 369 972	4 160 705
.Autres charges financières	10 021	0
.Dotations financières	409 413	154 773
RESULTAT FINANCIER - Total (6)=(4)-(5)	4 887 986	20 639 436
RESULTAT COURANT - Total (7)=(3)+(6)	454 091 431	581 139 473
PRODUITS NON COURANTS	20 294 063	67 013 425
.Produits de cessions d'immobilisations	411 441	26 652 792
.Reprises sur subventions d'investissement	62 549	75 059
.Autres produits non courants	555 277	19 142
.Reprises non courantes; transfert de charges	19 264 796	40 266 432
CHARGES NON COURANTES	17 078 731	77 702 323
.Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	409 043	31 566 778
.Autres charges non courantes	885 095	11 439 153
.Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	15 785 593	34 696 392
RESULTAT NON COURANT Total (10)=(8)-(9)	3 215 332	-10 688 898
RESULTAT AVANT IMPOTS Total (11)=(7)+(10)	457 306 762	570 450 575
IMPOTS SUR LE RESULTAT Total (12)	164 697 671	203 608 881
RESULTAT NET Total (13)	292 609 091	366 841 695

Etats des Soldes de Gestion de CEMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01

	En Dh	31/12/00	31/12/01
1	+ Ventes de Marchandises (en l'état)	3 003 502	20 672
2	- Achats revendus de marchandises	2 561 478	17 659
I	= Marge Brute Ventes en l'Etat	442 024	3 012
II	+ Production de l'Exercice (3+4+5)	1 518 490 602	1 648 822 336
3	Ventes de biens et services produits	1 504 823 077	1 647 233 829
4	Variation stocks produits	13 353 822	170 998
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	313 703	1 417 509
III	- Consommations de l'Exercice (6+7)	680 696 132	703 093 021
6	Achats consommés de matières et fournitures	590 371 577	608 241 667
7	Autres charges externes	90 324 555	94 851 354
IV	= Valeur Ajoutée (I+II+III)	838 236 494	945 732 327
8	= Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	34 236 306	28 246 100
10	- Charges de personnel	128 221 360	131 025 464
V	= Excédent Brut d'Exploitation (EBE) Ou Insuffisance Brute d'Exploitation (IBE)	675 778 828	786 460 763
11	+ Autres produits d'exploitation	130 000	130 000
12	- Autres charges d'exploitation	1 989 218	2 014 752
13	+ Reprise d'exploitation, transferts de charges	18 121 259	12 787 975
14	- Dotation d'exploitation	242 837 424	236 863 949
VI	= Résultat d'Exploitation (+ ou -)	449 203 445	560 500 037
VII	+ / - Résultat Financier	4 887 986	20 639 436
VIII	= Résultat Courant	454 091 431	581 139 473
IX	+ / - Résultat Non Courant (+ ou -)	3 215 332	-10 688 898
15	- Impôts sur les Résultats	164 697 671	203 608 881
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	292 609 091	366 841 695

Tableaux de financement de CIMENTS DU MAROC au 31/12/00 et au 31/12/01

I - Synthèse des masses du Bilan

Masses (Dh)	Exercice 2001	Exercice 2000	Variation 2001 ^e -2000	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	2 369 414 904	2 175 789 082	-193 625 822	
Moins actif immobilisé	1 618 875 724	1 802 723 268		183 847 544
= fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	750 539 180	373 065 814		377 473 365
Actif circulant	1 094 318 031	733 367 891	360 950 140	-
Moins passif circulant	313 699 790	347 350 976		33 651 187
= Besoin de Financement Global (4-5) (B)	780 618 241	386 016 915	394 601 326	
TRESORERIE NETTE (Actif - Passif) = A - B	-30 079 062	-12 951 101	-17 127 961	

II - Emplois et Ressources

I- Ressources Stables de l'Exercice (Flux)	2001		2000	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
* Autofinancement (A)		432 354 802		383 670 692
+ Capacité d'autofinancement		591 868 642		511 281 764
- Distribution de bénéfices	159 513 840		127 611 072	
* Cessions et Réduction d'Immobilisations (B)		57 592 248		411 441
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		26 652 792		411 441
+ Cessions d'immobilisations financières		80 000		
+ Récupération sur créances immobilisées		30 859 456		
* Augmentation des Capitaux Propres & Assimilés (C)		0		392 132 880
+ Augmentation du capital, apports				
+ Subventions d'investissement				3 159 135
* Augmentation des Dettes de Financement (D) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		489 947 050		388 973 745
II- Emplois Stables de l'Exercice (Flux)				
* Acquisitions et Augmentations d'Immobilisations (E)	112 346 938		79 593 869	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	981 874		2 389 296	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	61 365 064		41 762 109	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	50 000 000		-1 419 000	
+ Augmentation des créances immobilisées			36 861 464	
* Remboursement des capitaux propres (F)	0		0	
* Remboursement des dettes de financement (G)	126 747		189 489 378	
* Emplois en non valeurs (H)	0		0	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	112 473 684		269 083 247	
III- Variation du Besoin de Financement Global	394 601 326		151 761 026	
IV- Variation de la Trésorerie	-17 127 961		-31 870 528	
TOTAL GENERAL	489 947 050	489 947 050	388 973 745	388 973 745

Bilan estimé de INDUSAHA au 31/12/01

BILAN - ACTIF (Dh)	2001E
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	2 794 618
. Frais préliminaires	2 794 618
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	
. Primes de remboursement des obligations	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	0
. Immobilisations en recherche et développement	
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires	
. Fonds commercial	0
. Autres immobilisations incorporelles	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	73 878 290
. Terrains	100 000
. Constructions	14 255 151
. Installations techniques, matériel et outillage	56 847 246
. Matériel de transport	1 486 951
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	387 608
. Autres immobilisations corporelles	0
. Immobilisations corporelles en cours	801 334
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	502 219
. Prêts immobilisés	118 312
. Autres créances financières	383 908
. Titres de participation	0
. Autres titres immobilisés	0
TOTAL I (A + B + C + D + E)	77 175 127
STOCKS (F)	9 110 426
. Marchandises	0
. Matières et fournitures consommables	8 405 120
. Produits en cours	0
. Produits intermédiaires et résiduels	0
. Produits finis	705 306
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 487 430
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 002 911
. Clients et comptes rattachés	455 060
. Personnel	11 600
. Etat	0
. Comptes d'associés	0
. Autres débiteurs	17 859
. Compte de régularisation -actif-	0
ECART DE CONVERSION -ACTIF (éléments circulants) (I)	6 627
TOTAL II (F + G + H + I)	10 604 483
TRESORERIE - ACTIF	2 955
. Chèques et valeurs à encaisser	0
. Banques, T.G. et C.C.P.	0
. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	2 955
TOTAL III	2 955
TOTAL ACTIF	87 782 566

BILAN – PASSIF (Dh)	31/12/01E
CAPITAUX PROPRES (A)	61 508 633
. Capital social ou Personnel	50 000 000
moins : actionnaires, capital souscrit non-appelé	
Capital appelé, dont versé ...	
. Prime d'émission, de fusion, d'apport	
. Ecart de réévaluation	
. Réserve légale	
. Autres réserves	
. Report à nouveau	-575 469
. Résultats nets en instance d'affectation	
. Résultats net de l'exercice	12 084 101
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0
. Subventions d'investissement	
. Provisions réglementées: amortissement dérogatoire	
. Provisions pour investissement	
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0
. Emprunts obligataires	
. Autres dettes financières	
PROVISION DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0
. Provisions pour charges	
. Provisions pour impôt	
ECARTS DE CONVERSION – PASSIF (E)	0
. Augmentation des créances immobilisées	
. Diminution des dettes de financement	
TOTAL I (A + B + C + D + E)	61 508 633
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	26 084 028
. Fournisseurs et comptes rattachés	15 488 514
. Clients créditeurs, avances et acomptes	
. Personnel - Crédeur	13 789
. Organismes sociaux	151 432
. Etat - Crédeur	
. Comptes d'associés	7 993 432
. Autres créanciers	2 436 862
. Compte de régularisation - passif-	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	6 627
ECART DE CONVERSION -PASSIF (éléments circulants) (H)	31 134
TOTAL II (F + G + H)	26 121 789
TRESORERIE - PASSIF	152 144
. Crédits d'escompte	
. Crédits de trésorerie	152 144
. Banques (soldes créditeurs)	
TOTAL III	152 144
TOTAL PASSIF	87 782 566

Compte de produits et charges estimé de INDUSAHA au 31/12/01

En Dh	31/12/01E
PRODUITS D'EXPLOITATION	67 332 192
.Ventes de biens et services	66 626 886
. Chiffre d'affaires	66 626 886
.Variation de stocks produits finis (final - initial)	705 306
CHARGES D'EXPLOITATION	53 224 043
.Achats revendus de marchandises	
.Achats consommés de matières et fournitures	41 908 134
.Autres charges externes	2 240
.Impôt et taxes	334
.Charges de personnel	1 889 641
.Autres charges d'exploitation	3 153 600
.Dotation d'exploitation	6 270 094
RESULTAT D'EXPLOITATION - Total (3)=(1)-(2)	14 108 149
PRODUITS FINANCIERS	15 185
.Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	
.Gains de change	11 884
.Intérêts et autres produits financiers	3 301
CHARGES FINANCIERES	2 039 140
.Charges d'intérêts	1 932 957
.Pertes de change	99 556
.Autres charges financières	6 627
RESULTAT FINANCIER - Total (6)=(4)-(5)	-2 023 954
RESULTAT COURANT - Total (7)=(3)+(6)	12 084 194
PRODUITS NON COURANTS	16
.Autres produits non courants	16
CHARGES NON COURANTES	109
.Autres charges non courantes	109
.Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	0
RESULTAT NON COURANT Total (10)=(8)-(9)	-93
RESULTAT AVANT IMPOTS Total (11)=(7)+(10)	12 084 101
IMPOTS SUR LES BENEFICES Total (12)	0
RESULTAT NET Total (13)	12 084 101

Etat des Soldes de Gestion estimé de INDUSAHA au 31/12/01

En Dh		31/12/01E
1	+ Ventes de Marchandises (en l'état)	0
2	- Achats revendus de marchandises	0
I	= Marge Brute Ventes en l'Etat	0
II	+ Production de l'Exercice (3+4+5)	67 332 192
3	Ventes de biens et services produits	66 626 886
4	Variation stocks produits	705 306
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	
III	- Consommations de l'Exercice (6+7)	45 061 734
6	Achats consommés de matières et fournitures	41 908 134
7	Autres charges externes	3 153 600
IV	= Valeur Ajoutée (I+II+III)	22 270 458
8	= Subventions d'exploitation	
9	- Impôts et taxes	334
10	- Charges de personnel	1 889 641
V	= Excédent Brut d'Exploitation (EBE) Ou Insuffisance Brute d'Exploitation (IBE)	20 380 483
11	+ Autres produits d'exploitation	0
12	- Autres charges d'exploitation	2 240
13	+ Reprise d'exploitation, transferts de charges	0
14	- Dotation d'exploitation	6 270 094
VI	= Résultat d'Exploitation (+ ou -)	14 108 149
VII	+ / - Résultat Financier	-2 023 954
VIII	= Résultat Courant	12 084 194
IX	+ / - Résultat Non Courant (+ ou -)	-93
15	- Impôts sur les Résultats	
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 084 101

Tableau de financement estimé de INDUSAHA au 31/12/01

I - Synthèse des masses du Bilan

Masses (Dh)	31/12/01E
Financement permanent	61 508 633
Moins actif immobilisé	77 175 127
= fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	-15 666 495
Actif circulant	10 604 483
Moins passif circulant	26 121 789
= Besoin de Financement Global (4-5) (B)	-15 517 306
TRESORERIE NETTE (Actif - Passif) = A - B	-149 189

II - Emplois et Ressources

I- Ressources Stables de l'Exercice (Flux)	2001e	
	Emplois	Ressources
* Autofinancement (A)	0	18 354 196
+ Capacité d'autofinancement		18 354 196
- Distribution de bénéfices	0	
* Cessions et Réduction d'Immobilisations (B)	0	0
+ Cessions d'immobilisations incorporelles	0	
+ Cessions d'immobilisations corporelles	0	
+ Cessions d'immobilisations financières	0	
+ Récupération sur créances immobilisées	0	
* Augmentation des Capitaux Propres & Assimilés (C)	0	49 700 000
+ Augmentation du capital, apports		49 700 000
+ Subventions d'investissement		0
* Augmentation des Dettes de Financement (D)	0	0
(nettes de primes de remboursement)		
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	0	68 054 196
II- Emplois Stables de l'Exercice (Flux)		
* Acquisitions et Augmentations d'Immobilisations (E)	25 536 954	0
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 457 544	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	23 577 191	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
+ Augmentation des créances immobilisées	502 219	
* Remboursement des capitaux propres (F)	0	0
* Remboursement des dettes de financement (G)	0	0
* Emplois en non valeurs (H)	0	0
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	25 536 954	0
III- Variation du Besoin de Financement Global (B.F.G)	45 068 644	0
IV- Variation de la Trésorerie	-2 551 403	0
TOTAL GENERAL	68 054 196	68 054 196

Bilans estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01

BILAN - ACTIF (Dh)	31/12/00	31/12/01E
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	558 278	2 925 026
. Frais préliminaires	0	0
. Charges à répartir sur plusieurs exercices	558 278	2 925 026
. Primes de remboursement des obligations		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	41 000 000	41 000 000
. Immobilisations en recherche et développement		
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires		
. Fonds commercial	41 000 000	41 000 000
. Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	113 027 726	114 269 502
. Terrains	24 715 250	28 062 050
. Constructions	13 480 019	13 387 926
. Installations techniques, matériel et outillage	47 680 419	44 387 836
. Matériel de transport	14 760 273	10 426 847
. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 143 104	3 073 469
. Autres immobilisations corporelles	0	0
. Immobilisations corporelles en cours	9 248 660	14 940 373
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 607 703	2 240 041
. Prêts immobilisés	1 030 865	1 635 477
. Autres créances financières	576 838	604 563
. Titres de participation	0	0
. Autres titres immobilisés	0	0
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	0	0
. Diminution des créances immobilisées		
. Augmentation des dettes financières		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	156 193 707	160 434 569
STOCKS (F)	10 299 013	11 903 310
. Marchandises	97 828	92 675
. Matières et fournitures consommables	7 463 926	7 996 062
. Produits en cours	0	0
. Produits intermédiaires et résiduels	9 580	0
. Produits finis	2 727 679	3 814 573
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	109 298 369	105 368 391
. Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	209 584	337 293
. Clients et comptes rattachés	89 995 675	82 016 463
. Personnel	683 274	693 204
. Etat	17 151 963	17 328 252
. Comptes d'associés	0	0
. Autres débiteurs	43 937	13 937
. Compte de régularisation -actif-	1 213 936	4 979 242
ECART DE CONVERSION -ACTIF (éléments circulants) (I)		1 992
TOTAL II (F + G + H + I)	119 597 382	117 273 693
TRESORERIE - ACTIF	3 128 142	44 098
. Chèques et valeurs à encaisser	2 391 906	0
. Banques, T.G. et C.C.P.	710 245	0
. Caisses, Régies d'avances et accreditifs	25 991	44 098
TOTAL III	3 128 142	44 098
TOTAL ACTIF	278 919 231	277 752 360

BILAN - PASSIF (Dh)	31/12/00	31/12/01E
CAPITAUX PROPRES (A)	107 012 246	119 570 941
. Capital social ou Personnel	84 397 800	84 397 800
moins : actionnaires, capital souscrit non-appelé		
Capital appelé, dont versé ...		
. Prime d'émission, de fusion, d'apport	7 868 379	7 868 379
. Ecart de réévaluation		
. Réserve légale		
. Autres réserves		
. Report à nouveau	3 569 532	14 746 067
. Résultats nets en instance d'affectation		
. Résultats net de l'exercice	11 176 535	12 558 695
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	4 624 879	8 096 073
. Subventions d'investissement		876 664
. Provisions réglementées: amortissement dérogatoire	4 624 879	7 219 409
. Provisions pour investissement		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0	876 664
. Emprunts obligataires		
. Autres dettes financières		876 664
PROVISION DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0	0
. Provisions pour charges		
. Provisions pour impôt		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0	0
. Augmentation des créances immobilisées		
. Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	111 637 125	128 543 678
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	161 831 319	121 411 217
. Fournisseurs et comptes rattachés	61 231 176	55 978 453
. Clients créditeurs, avances et acomptes	1 351 803	1 445 804
. Personnel - Créditeur	74 592	90 677
. Organismes sociaux	1 460 544	1 473 070
. Etat - Créditeur	33 030 505	27 923 039
. Comptes d'associés	55 000 000	30 000 000
. Autres créanciers	9 682 700	4 500 174
. Compte de régularisation - passif-		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	3 279 000	244 992
ECART DE CONVERSION -PASSIF (éléments circulants) (H)		
TOTAL II (F + G + H)	165 110 319	121 656 209
TRESORERIE - PASSIF	2 171 786	27 552 473
. Crédits d'escompte	2 158 086	22 516 378
. Crédits de trésorerie	13 700	
. Banques (soldes créditeurs)		5 036 095
TOTAL III	2 171 786	27 552 473
TOTAL PASSIF	278 919 231	277 752 360

Comptes de produits et charges estimés de BETOMAR aux 31/12 2000/01

En Dh	31/12/00	31/12/01E
PRODUITS D'EXPLOITATION	232 168 428	253 512 582
.Ventes de marchandises en l'état	764 983	827 963
.Ventes de biens et services	226 782 102	250 136 413
.Chiffre d'affaires	227 547 085	250 964 375
.Variation de stocks produits finis (final -initial)	737 450	1 077 313
.Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	1 195 687	432 192
.Autres produits d'exploitation	725 502	536 084
.Reprises d'exploitation - transferts de charges	1 962 705	502 618
CHARGES D'EXPLOITATION	204 230 258	220 469 693
.Achats revendus de marchandises	647 661	427 699
.Achats consommés de matières et fournitures	119 045 482	128 685 974
.Autres charges externes	48 155 044	53 211 300
.Impôt et taxes	3 167 873	2 874 791
.Charges de personnel	16 962 223	17 144 759
.Autres charges d'exploitation	1 802 915	647 018
.Dotation d'exploitation	14 449 060	17 478 152
RESULTAT D'EXPLOITATION - Total (3)=(1)-(2)	27 938 170	33 042 889
PRODUITS FINANCIERS	184 702	106 012
.Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		
.Gains de change	35 554	21 869
.Intérêts et autres produits financiers	149 148	84 144
CHARGES FINANCIERES	4 289 986	3 535 702
.Charges d'intérêts	4 278 412	3 465 638
.Pertes de change	11 574	68 072
.Dotations financières		1 992
RESULTAT FINANCIER - Total (6)=(4)-(5)	-4 105 284	-3 429 690
RESULTAT COURANT - Total (7)=(3)+(6)	23 832 887	29 613 199
PRODUITS NON COURANTS	589 605	6 747 738
.Produits de cessions d'immobilisations	30 000	301 190
.Autres produits non courants	48 605	899 548
.Reprises non courantes; transfert de charges	511 000	5 547 000
CHARGES NON COURANTES	6 713 314	16 207 644
.Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	39 446	333 375
.Autres charges non courantes	808 040	6 478 872
.Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	5 865 829	9 395 398
RESULTAT NON COURANT Total (10)=(8)-(9)	-6 123 709	-9 459 906
RESULTAT AVANT IMPOTS Total (11)=(7)+(10)	17 709 177	20 153 293
IMPOTS SUR LES BENEFICES Total (12)	6 532 642	7 594 598
RESULTAT NET Total (13)	11 176 535	12 558 695

Etats des Soldes de Gestion estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01

		31/12/00	31/12/01E
1	+ Ventes de Marchandises (en l'état)	764 983	827 963
2	- Achats revendus de marchandises	647 661	427 699
I	= Marge Brute Ventes en l'Etat	117 322	400 264
II	+ Production de l'Exercice (3+4+5)	228 715 239	251 645 918
3	Ventes de biens et services produits	226 782 102	250 136 413
4	Variation stocks produits	737 450	1 077 313
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	1 195 687	432 192
III	- Consommations de l'Exercice (6+7)	167 200 527	181 897 273
6	Achats consommés de matières et fournitures	119 045 482	128 685 974
7	Autres charges externes	48 155 044	53 211 300
IV	= Valeur Ajoutée (I+II+III)	61 632 034	70 148 908
8	= Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	3 167 873	2 874 791
10	- Charges de personnel	16 962 223	17 144 759
V	= Excédent Brut d'Exploitation (EBE) Ou Insuffisance Brute d'Exploitation (IBE)	41 501 938	50 129 358
11	+ Autres produits d'exploitation	725 502	536 084
12	- Autres charges d'exploitation	1 802 915	647 018
13	+ Reprise d'exploitation, transferts de charges	1 962 705	502 618
14	- Dotation d'exploitation	14 449 060	17 478 152
VI	= Résultat d'Exploitation (+ ou -)	27 938 170	33 042 889
VII	+ / - Résultat Financier	-4 105 284	-3 429 690
VIII	= Résultat Courant	23 832 887	29 613 199
IX	+ / - Résultat Non Courant (+ ou -)	-6 123 709	-9 459 906
15	- Impôts sur les Résultats	6 532 642	7 594 598
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11 176 535	12 558 695

Tableaux de financement estimés de BETOMAR au 31/12/00 et au 31/12/01

I - Synthèse des masses du Bilan

Masses (Dh)	Exercice 2001e	Exercice 2000	Variation 2001 ^e -2000	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	128 543 678	111 637 125	-16 906 553	
Moins actif immobilisé	160 434 569	156 193 707		-4 240 862
= fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	-31 890 891	-44 556 581		-12 665 691
Actif circulant	117 273 693	119 597 382	-2 323 689	
Moins passif circulant	121 656 209	165 110 319		-43 454 110
= Besoin de Financement Global (4-5) (B)	-4 382 515	-45 512 937	41 130 422	
TRESORERIE NETTE (Actif - Passif) = A - B	-27 508 375	956 356		-28 464 731

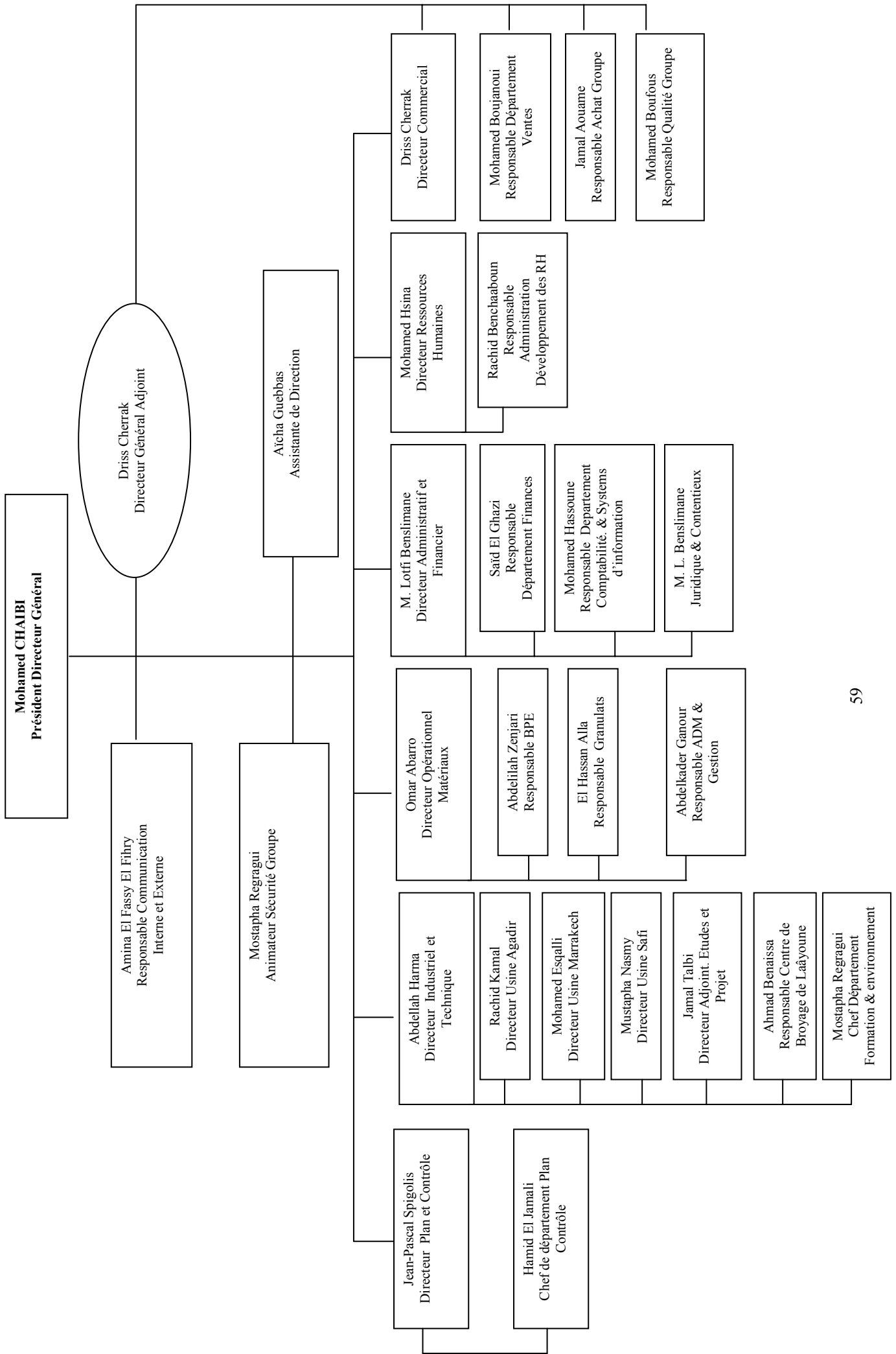
II - Emplois et Ressources

I- Ressources Stables de l'Exercice (Flux)	2001e		2000	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
* Autofinancement (A)		31 132 901		28 740 374
+ Capacité d'autofinancement		31 132 901		28 740 374
- Distribution de bénéfices				
* Cessions et Réduction d'Immobilisations (B)		301 190		30 000
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		301 190		30 000
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupération sur créances immobilisées		0		0
* Augmentation des Capitaux Propres & Assimilés (C)	0	876 664		
+ Augmentation du capital, apports				
+ Subventions d'investissement		876 664		
* Augmentation des Dettes de Financement (D) (nettes de primes de remboursement)	0	876 664		
TOTAL RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		33 187 419		28 770 374

II- Emplois Stables de l'Exercice (Flux)

* Acquisitions et Augmentations d'Immobilisations (E)	20 521 728		25 638 952	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	2 416 963		483 934	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	11 299 453		24 513 256	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	27 725		25 914	
+ Augmentation des créances immobilisées	6 777 587		615 848	
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)				
* Emplois en non valeurs (H)				
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	20 521 728		25 638 952	

III- Variation du Besoin de Financement Global	41 130 422	0	-4 636 014	
IV- Variation de la Trésorerie	-28 464 731	0	7 767 436	
TOTAL GENERAL	33 187 419	33 187 419	28 770 374	28 770 374



Etat des Informations Complémentaires CIMENTS DU MAROC AU 31/12/01

ETAT B 4 : Tableau des titres de participation

Au 31 Décembre 2001

Raison sociale De la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Date de clôture	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Site des Ciments Iâayoune	de Matériaux construction	300 000,00	96,5%	210 000,00	210 000,00	31/12/01	1 228 969,54	696 436,66	
Site Betomar	de Matériaux construction	84 397 800,00	100%	79 271 341,00	79 271 341,00	31/12/01	124 741 988,10	12 558 694,82	
Site Indusaha	de Matériaux construction	50 000 000,00	100%	58 281 000,00	58 281 000,00	31/12/01	58 714 014,54	12 084 101,45	
Ste Marguerite VIII	Immobilier	100 000,00	98%	1 773 934,24	1 773 934,24	31/12/01	666 578,58	168 139,71	
Ste Marguerite X	Immobilier	100 000,00	98%	963 065,76	963 065,76	31/12/01	545 417,15	111 674,45	
Banque populaire	Banque			195 000,00	195 000,00	31/12/01			16 250,00
TOTAL				140 694 341,00	140 694 341,00				16 250,00

ETAT B 5 : Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2001 au 31/12/2001

NATURE	Montant début exercice		Dotations		Reprises		Montant fin exercice
	d'exploitation	Non courantes	d'exploitation	Non courantes	d'exploitation	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	9 489 841,57	10 565 325,32				5 955 040,00	14 100 126,89
2. Provisions réglementées	43 940 892,56	13 031 066,59				16 188 958,30	40 783 000,85
3. Provisions durables pour risques et charges	80 988 683,20					10 342 335,40	70 646 347,80
SOUS TOTAL (A)	134 419 417,33	23 596 391,91	0,00	0,00	0,00	32 486 333,70	125 529 475,54
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	59 179 753,81	7 785 987,42			1 242 962,33		65 722 778,90
5. Autres provisions pour risques et charge	14 339 765,40	154 772,74	154 772,74	11 100 000,00	378 224,67	6 301 828,42	18 914 485,05
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00						0,00
SOUS TOTAL (B)	73 519 519,21	7 785 987,42	154 772,74	11 100 000,00	1 242 962,33	6 301 828,42	84 637 263,95
TOTAL (A+B)	207 938 936,54	7 785 987,42	154 772,74	34 696 391,91	1 242 962,33	38 788 162,12	210 166 739,49

ETAT B 6 : Tableau des créances

Au 31 / 12 / 01

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
➤ DE L'ACTIF IMMOBILISE								
◆ Prêts immobilisés	11 358 476,89	9 404 132,72	1 954 344,17					
◆ Autres créances financières	75 554 247,25	75 554 247,25				61 736 324,97		
➤ DE L'ACTIF CIRCULANT								
◆ Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 687 209,90		1 687 209,90					
◆ Clients et comptes rattachés	157 113 513,31		148 150 764,79	8 962 748,52	3 265 420,29	26 756 020,94	49 467 187,57	
◆ Personnel	2 514 290,16		2 514 290,16					
◆ Etat	36 694 979,24		36 694 979,24			36 694 979,24		
◆ Compte d'associés								
◆ Autres débiteurs	18 712 241,00		18 561 161,00	151 080,00				
◆ Comptes de régularisation-actif	4 281 568,13		4 281 568,13					

ETAT B 7 : Tableau des dettes

Dettes	Total	Analyse par échéance		Autres analyses			A u 31/ 12/ 01
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Autres analyses		
					Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Org. Pub	
➤ DE FINANCEMENT							
◆ Emprunts obligataires							
◆ Autres dettes de financement	2 050 500,61	1 913 025,60	137 475,01				
➤ DU PASSIF CIRCULANT							
◆ Fournisseurs et comptes rattachés	142 132 499,09		142 132 499,09				
◆ Clients créditeurs, avance et acomptes	3 494 492,22		3 494 492,22				
◆ Personnel	2 834 295,73		2 834 295,73				
◆ Organismes Sociaux	11 691 872,27		11 691 872,27		1 839 422,60		
◆ Etat	89 050 221,37		89 050 221,37		89 050 221,37		
◆ Compte d'associés	5 571 258,19		5 571 258,19				
◆ Autres créanciers	38 632 659,01		38 632 659,01				
◆ Comptes de régularisation-Passif	1 138 740,54		1 138 740,54				
				32 022 087,23	24 226 344,12	29 109 681,23	
							2 865 415,71
							3 330 535,36

ETAT B 8 : Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Au 31/12/01

Tiers crédateurs ou tiers débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
◆ Sûretés données	0,00	CF & T.R.C Casa	le 22/01/90	BNDE	F . De commerce : 270 800 000, 00 Terrain All Abdia : 23 731 628, 15 Installation Mat &Outillage 628 225 925 , 30
	0,00			TOTAL	: 922 757 553 ,45
◆ Sûretés reçues					
- Sûretés reçues	582 390,00	2	Beni Mlellal le 02/06/99	Client	1 200 000,00
- Sûretés reçues	871 073,61	2	Beni Mlellal le 02/05/99	Client	800 000,00
- Sûretés reçues	1 809 970,00	2	Klaat Essaghmat le 18/09/97	Client	1 500 000,00
- Sûretés reçues	274 245,00	2	Beni Mlellal le 009/04/97	Client	600 000,00
- Sûretés reçues	1 922 466,00	2	Fkih ben Salah le 09/04/97	Client	600 000,00
- Sûretés reçues	134 243,67	2	Beni Mlellal le 20/05/97	Client	116 480,00
- Sûretés reçues	1 126 764,00	2	Marrakech le 06/02/97	Client	800 000,00
- Sûretés reçues	1 417 487,00	2	Marrakech le 02/02/96	Client	1 500 000,00
- Sûretés reçues	1 025 503,20	2	Marrakech le 03/05/99	Client	2 500 000,00
- Sûretés reçues	1 000 000,00	2	Beni Mlellal le 02/06/104	Débiteur	1 000 000,00
- Sûretés reçues	400 000,00	2	Agadir Le 21/01/94	Débiteur	400 000,00

(1) Gage : 1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ETAT B 9 : Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

Au 31/12/01

	Engagements donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
◆ Avals et cautions			0,00
◆ Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		0,00	
◆ Autres engagements donnés			
TOTAL (1)		0,00	0,00
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées			
ENGAGEMENTS REÇUS		Montant Exercice	Montant Exercice précédent
◆ Avals et cautions		53 903 920,00	52 883 920,00
◆ Autres engagements reçus			
TOTAL		53 903 920,00	52 883 920,00